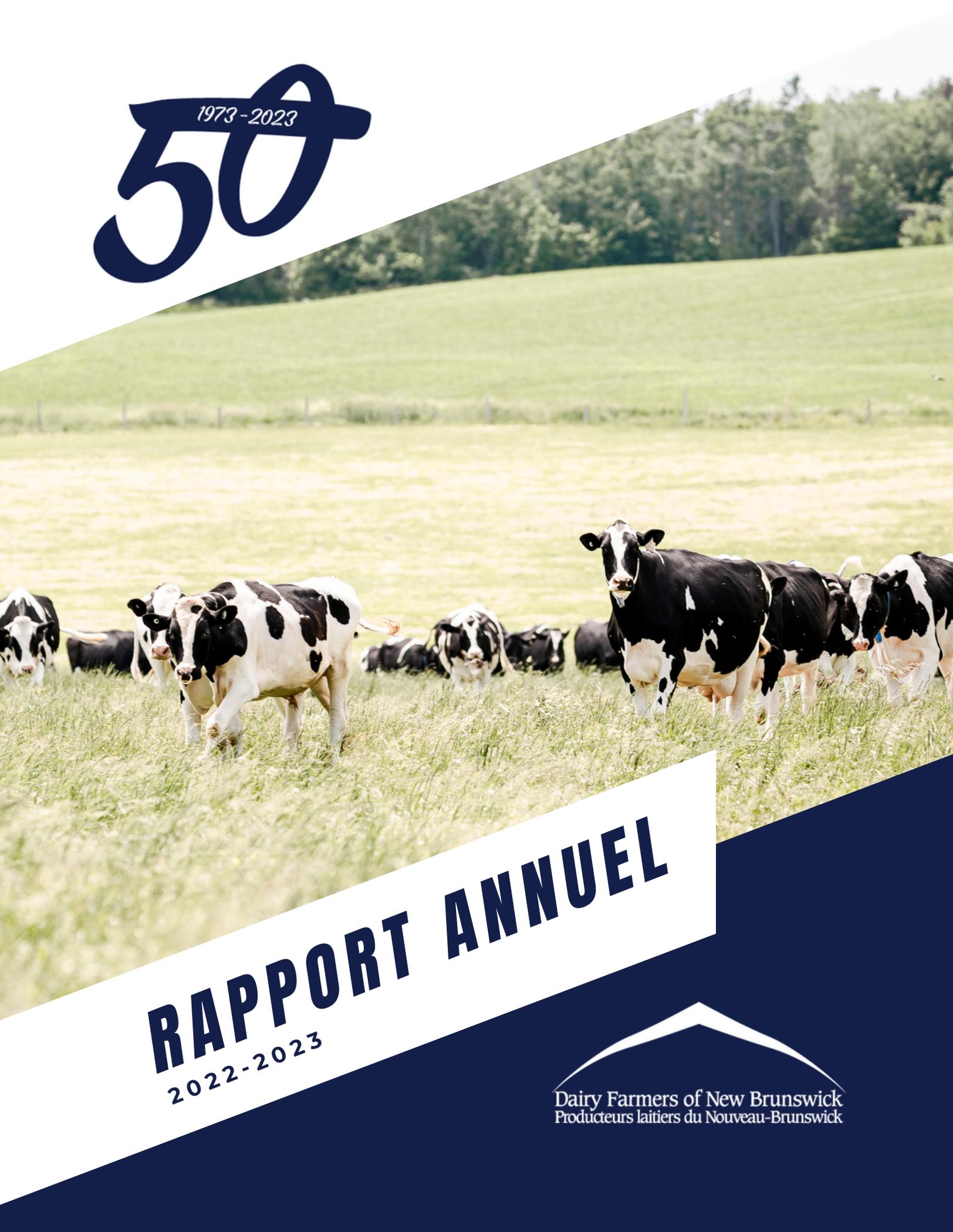


1973-2023
50



RAPPORT ANNUEL
2022-2023

Dairy Farmers of New Brunswick
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

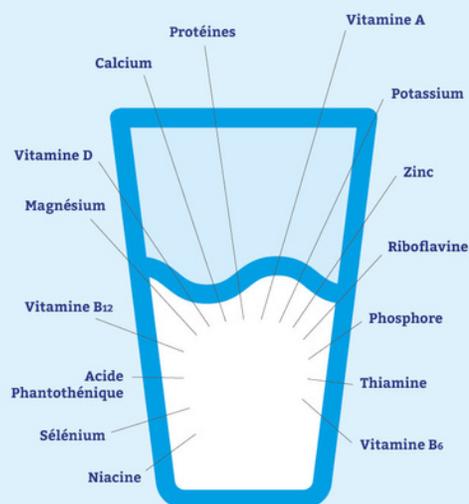
TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2023

PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- 2** Message du président
- 3** Gestion de l'offre
- 5** Gouvernance
- 8** Message du directeur général
- 9** Opérations
- 10** Production du lait
- 12** Quota
- 13** Achats et ventes de lait, et services
- 15** Qualité du lait
- 17** Promotion
- 18** proAction
- 19** Cinquante ans
- 23** Bourses d'études
- 24** États financiers vérifiés
- 39** Temple de renommés laitiers du N.-B.

**LE LAIT :
UNE SOURCE
DE 15 ÉLÉMENTS
NUTRITIFS
ESSENTIELS**



Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick Mission:

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leur quête d'exploitation de fermes laitières durables qui produisent du lait de haute qualité dans le cadre d'un système de gestion de l'offre.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT

JOYEUX CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Ce mois-ci termine ma deuxième année en tant que président. De plus, le PLNB marque sa 50^{ième} anniversaire. Nous devrions tous être fiers des progrès que nous, les producteurs laitiers, avons réalisés et continuons de faire dans nos fermes individuelles, et dans l'ensemble de la province.

Après une courbe d'apprentissage abrupte comme ma première année en tant que président, je commence à me sentir plus à l'aise avec mon rôle. Je suis heureux et reconnaissant d'avoir une très bonne équipe à la maison pour m'occuper de la ferme des nombreux jours où je suis absent aux réunions. Je ne pourrais pas le faire sans eux. La dernière année a été une excellente année pour notre industrie, je crois, car il y a un sentiment de collaboration à la fois à l'échelle régionale et nationale.

Premièrement, les trois provinces maritimes se sont réunies et ont mis sur pied un comité exécutif maritime. Le comité est composé des membres exécutifs des trois conseils des provinces maritimes ainsi que des directeurs généraux et du personnel des politiques. À ce jour, nous nous sommes rencontrés trois fois. La bourse de crédit maritime harmonisé qui a été présenté aux réunions d'automne est un exemple du travail que ce comité fait pour rationaliser les processus et trouver des synergies entre les provinces maritimes. Deuxièmement, à l'échelle nationale, le Comité Canadien de gestion de l'approvisionnement en lait a approuvé l'élaboration du programme de croissance du marché. L'objectif de ce programme est d'encourager les investissements de transformation indispensables dans l'ensemble du pays.

Il s'agit d'un programme dans lequel les 10 provinces ont participé et sur lequel les 10 provinces se sont entendues. Un véritable programme national!

Nous sommes maintenant en pourparlers nationaux pour voir comment nous pouvons passer d'un bassin de P5 et du MCLO à un bassin de C(anada)1 ou C1. Bien que nous ne nous attendions pas à ce que ce soit une tâche facile, car il y a de nombreux problèmes à résoudre, il y a un fort désir de se déplacer ensemble en tant que C1 et de collaborer pour l'amélioration et la robustesse du système de gestion de l'offre.

Au niveau provincial, votre conseil d'administration a pris beaucoup de temps pour subir un examen approfondi de toutes les ordonnances du conseil d'administration du PLNB afin de s'assurer qu'elles sont à jour et qu'elles sont en vigueur dans l'exercice de notre gouvernance.



Votre conseil d'administration a alterné ses réunions mensuelles entre une réunion virtuelle du matin un mois et une réunion du conseil d'administration de 2 jours le mois suivant. Un format qui semble très bien fonctionner. C'est aussi un moyen d'économiser du temps et de l'argent pour faire nos réunions.

J'aimerais remercier nos administrateurs sortants Reint-Jan Dykstra et Gerald Daley pour leurs nombreuses années de service au conseil d'administration. Le conseil d'administration manquera de leurs contributions bien informées.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrateurs Mike Bouma et George Wesselius au conseil d'administration, et j'ai hâte de travailler avec eux.

J'aimerais remercier la ministre de l'Agriculture, le personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et leur personnel pour leur collaboration tout au long de l'année.

J'aimerais exprimer ma gratitude à Armand et Emmanuel Beaupré et aux 23 autres lauréats du prix pour leur excellente qualité du lait.

Merci pour vos efforts tenaces et félicitations pour cette reconnaissance bien méritée.

Enfin, j'aimerais remercier sincèrement les directeurs et le personnel du PLNB pour leurs contributions et leur engagement inestimables au cours de la dernière année.

Je vous souhaite à tous une année 2024 heureuse et prospère.

Wietze Dykstra
Président

GESTION DE L'OFFRE

GESTION DES IMPORTATIONS, PLANIFICATION DE LA PRODUCTION, ÉTABLISSEMENT DES PRIX

UN MODÈLE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ

Le Canada a été fondé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 par l'union fédérale de quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'AANB a établi les compétences fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux les pouvoirs relatifs à la production et à la commercialisation des biens et des services à l'intérieur de leur territoire, et au gouvernement fédéral, la compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le concept de la gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux au moyen d'ententes conclues entre de nombreux signataires. Les signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre en vertu du Plan national de commercialisation du lait de 1983 ainsi que d'un protocole d'entente et des ententes de mise en commun élaborés et signés depuis.

La compétence en matière de production et de commercialisation du lait au Nouveau-Brunswick est établie dans la Loi sur les produits naturels, qui délègue à Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB) certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche, alors que d'autres sont conférés à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick. Ces deux parties sont signataires du plan national et des ententes. Le secteur de la transformation du Nouveau-Brunswick se joint à elles au Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions concernant le secteur laitier du Nouveau-Brunswick.

La gestion de l'offre est un modèle raisonné et équilibré qui assure aux consommateurs des produits sains à des prix justes et qui repose sur trois piliers interdépendants. Ces trois piliers sont : la gestion des obligations du Canada en matière d'importation et d'exportation, l'utilisation du quota comme un mécanisme pour gérer la production en fonction des besoins du marché, et l'assurance d'un revenu équitable aux producteurs.

Le premier pilier est déterminé par la capacité du Canada de conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui offrent au secteur laitier du Canada une certaine prévisibilité dans le niveau des importations de lait et de produits laitiers. Au cours des dernières années, l'accès à notre marché laitier canadien par le biais des importations a augmenté de façon significative avec l'ajout de l'Accord économique et commercial global, de l'Accord global et progressif pour le Partenariat transpacifique et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). À l'automne 2022, les producteurs laitiers canadiens ont reçu leur paiement d'investissement final du gouvernement canadien pour compenser les pertes du marché associées à l'AECG et à l'accord commercial du PTPGP. Les producteurs de partout au pays commenceront à recevoir des montants de financement similaires pour l'ACEUM en 2023. Au cours de l'année laitière 2022-23, le Canada a importé 17,7 millions de kg de matière grasse, ce qui est une augmentation de 16,7 % par rapport à l'année laitière précédente. En 2022, le Canada a importé 1 358 millions de dollars en produits laitiers et a exporté pour 509 millions de dollars, pour un déficit total de 849 millions de dollars, comparativement à 700 millions de dollars en 2021.

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

La suite

Le deuxième pilier est atteint lorsque chaque province établit des politiques de quotas qui guident les producteurs quant au volume de lait requis pour répondre à la demande des consommateurs en lait et en produits laitiers. Au cours de l'année laitière, la consommation de lait, yogourt, et de beurre a diminué et la consommation de crème glacée, crème, et de fromage a augmenté par rapport à l'année laitière précédente. Cette situation, conjuguée aux importations, a entraîné une augmentation du marché d'environ 1,11 % au cours de l'année. Les faibles niveaux de production à l'automne 2022 ont entraîné des pénalités de sous-production dans l'ensemble du Canada (P10). Plusieurs signaux de production ont été émis aux producteurs et ont entraîné un rebondissement de la production dans tout le pays et en particulier dans le P5 pour le reste de l'année laitière. Par rapport à l'année laitière 2021-22, l'année laitière 2022-23 a vu la production à travers le pays augmenter de 2,4%, ce qui a permis aux transformateurs d'être en mesure de reconstituer les stocks de beurre précédemment bas à un niveau raisonnable. Les stocks de beurre en juillet 2023 étaient de 35 269 tonnes, soit 6 356 tonnes de plus que la même période l'année précédente. Le troisième pilier consiste à déterminer le niveau de revenus dont les producteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production du lait, ce qui est fait au moyen d'une étude nationale sur le coût de production (CdP) à laquelle participent plus de 200 fermes laitières. Les résultats de l'étude sont mis à jour avec les indices de Statistique Canada. Une formule d'établissement des prix sert à ajuster les prix des différentes classes de lait chaque année le 1er février, et ce, jusqu'à 2023 inclusivement. La formule s'appuie sur les changements du CdP d'une année à l'autre et sur l'indice des prix à la consommation (IPC), et chaque province applique le résultat aux différentes classes visées par la formule. En juin 2022, après avoir conclu son examen des coûts de production, la CCL a annoncé une augmentation des prix de 2,5% pour le 1er septembre 2022 à titre d'avance à l'ajustement des prix du 1er février 2023 où une augmentation de 2.2% à été ajouté à cette avance. À l'automne 2023, la CCL a annoncé une augmentation de prix de 1,77% qui serait reportée du 1er février 2024 au 1er mai 2024. Le prix moyen payé à un producteur au Nouveau-Brunswick au cours de l'année laitière 2022-23 était de 95,57 \$/hl, soit 7 % de plus que le prix moyen de l'année précédente de 88,14 \$/hl. En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 4 % plus de composants aux transformateurs et ont reçu 12 % de revenus de plus par rapport à l'année précédente.

| CONSUMPTION TOTALE | 12-M SE TERMINANT JUILLET-23 VS 12-M SE TERMINANT JUILLET-22 | |
|-----------------------|--|---|
| Lait de Consommation | -0.6% |  |
| Crème de consommation | 2.1% |  |
| Fromage | -1.4% |  |
| Yogourt | 6.0% |  |
| Crème glacée | 0.9% |  |
| Beurre | -6.3% |  |

GOUVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des producteurs et créer un environnement propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre.

Le conseil d'administration du PLNB a tenu 8 réunions en personne et 15 réunions virtuelles ou votes par courriel au cours de l'année écoulée pour contrôler et réglementer la commercialisation et la production du lait, pour promouvoir la commercialisation, la production et la consommation du lait et pour réaliser des activités de recherche sur le lait.



John Schuttenbeld *Fredericton*, **John Best** *Woodstock*, **Reint –Jan Dykstra** *Moncton*,
Denis Cyr *Nord-Ouest*, **Wietze Dykstra** *Président*, **Becky Perry** *2ième vice*,
Gerald Daley *Nord-Est*, **Robert Speer** *CPFNB*, **Gilbert Matheson** *1er vice*,
Paul Gaunce *Itinérant (de gauche à droite)*

GOUVERNANCE

La suite

Le conseil d'administration s'appuie sur les principes de collectivité, d'équité, de qualité et de viabilité pour orienter l'élaboration de politiques. De plus, il consulte les producteurs grâce à la tenue de réunions locales au printemps et à l'automne et de l'assemblée annuelle, où les producteurs ont l'occasion de guider le conseil au moyen des résolutions qu'ils présentent. À l'automne 2022, le PLNB a tenu une élection pour 3 postes au conseil d'administration. Wietze Dykstra a été réélu pour son troisième mandat en tant qu'administrateur général. Becky Perry a été acclamée pour son deuxième mandat en tant que directrice de la région de Sussex et Denis Cyr a été acclamé pour son cinquième mandat en tant qu'administrateur de la région du Nord-Ouest. Ces personnes ont commencé leur mandat en décembre 2022 à la suite de l'AGA du PLNB.

Le conseil d'administration choisit son président, son vice-président et son deuxième vice-président chaque année après sa réunion annuelle. Wietze Dykstra a été choisie pour représenter le PLNB en tant que président pour un deuxième mandat, Gilbert Matheson en tant que 1er vice-président du PLNB et Becky Perry en tant que deuxième vice-présidente du PLNB. Les directeurs se sont ensuite vu confier divers rôles et ont été nommés représentants du PLNB au sein des comités provinciaux, régionaux et nationaux. Robert Speer est le représentant des producteurs laitiers de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et participe aux réunions du PLNB à titre d'observateur. Les membres du conseil d'administration ont participé à des comités régionaux et nationaux où ils ont collectivement consacré 434 jours de réunions pour créer des politiques équitables pour tous les producteurs et à la recherche de gains d'efficacité opérationnelle lorsque cela est possible.

| COMITÉ | REPRÉSENTANTES |
|-----------------------------------|--|
| Conseil des PLC | Gilbert |
| Délégués au PLC | Wietze, Gilbert |
| CCGAL, OS de P5, Présidents P5 | Wietze, Gilbert, Becky |
| proAction | John S |
| Comité quota du P5 | Gerald, John B |
| Maritime Executive Committee | Wietze, Gilbert, Becky |
| Conseil de L'industrie | Paul, Gilbert, Wietze, Becky (alt) |
| Lait 2020 | Wietze, Paul, Gilbert (alt) |
| Promotion | Becky, John S, John B, Denis Cyr |
| Research Laitière Atlantique | Reint-Jan, Jim Walker (Milk 2020) |
| Program Debutant N-B | John B, Paul, Frances Freeze, Jerry Bos |
| Mesures d'urgence N-B | Gerald, John S |
| Comité d'Audit | Denis, Wietze, Becky, Reint-Jan |
| Bourses | Paul, Denis |
| Alliance Agricole | Reint-Jan |
| Agence du bétail | John S. |

INIATIVES NOTABLES

- Convenu d'adopter le système de paiement du lait Shamrock qui sera commun avec les trois provinces maritimes.
- Collaboration avec les autres provinces maritimes pour former le Comité Exécutif Maritime afin de trouver des gains d'efficacité et des synergies entre les provinces maritimes et de présenter des recommandations aux conseils des provinces maritimes.
- Collaboration avec les partenaires du P10 à l'élaboration du programme de croissance du marché afin d'encourager l'investissement dans la transformation pour l'avenir.
- Examen de plusieurs des arrêtés du conseil d'administration du PLNB pour s'assurer qu'elles sont à jour et significatives pour le producteur d'aujourd'hui et a mis en œuvre plusieurs changements tout au long de l'année.
- Embauche d'une coordonnatrice de la promotion ayant pour mandat d'élaborer et de déployer un sondage auprès du gouvernement provincial et des écoles des provinces afin de recueillir de l'information en vue d'élaborer un programme lait-école amélioré.
- Ajout d'une option de soins de santé virtuels aux régimes d'assurance-maladie de tous ceux qui souscrivent au régime d'assurance-maladie collectif du PLNB.
- Collaboration avec la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour modifier les analyses de bactérie réglementaires dans la province par l'entremise d'un Bact-o-scan, ce qui permet aux producteurs d'avoir des analyses plus fréquentes.
- Collaboration avec le P5 pour modifier la politique de paiement du SNG afin d'encourager les producteurs à produire le SNG approprié.
- Don de 12 000 \$ à Food Dépôt Alimentaire pour l'achat de produits laitiers à distribuer aux banques alimentaires de la province



MESSAGE

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CINQUANTE ANS EST UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA VIE DE TOUTE ORGANISATION.

Il s'agit d'une étape encore plus importante si l'on considère que les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick ont réalisé la nécessité de travailler collectivement à un objectif commun en 1942 qui a finalement mené à la création de l'Association des producteurs de lait du Nouveau-Brunswick (APLNB) en 1947.

Cette association a joué un rôle déterminant dans la représentation des intérêts des producteurs laitiers et a ouvert la voie au cadre réglementaire nécessaire pour que les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick aient une certaine autonomie et l'autorité de commercialiser leur lait par l'entremise de la Régie de Mise en Marché du lait du Nouveau-Brunswick (RMMLNB) en juillet 1973. Les producteurs laitiers ont une affinité naturelle pour devenir des leaders communautaires et la APLNB et la RMMLNB ont bénéficié de ce bassin de talents pour former des conseils d'administration. Ce sont ces administrateurs qui ont aidé cette organisation à naviguer dans des accords commerciaux difficiles, des fusions de transformateurs et des tendances de consommation en constante évolution des consommateurs. Les administrateurs ont évalué chaque défi, débattu des solutions et pris les décisions stratégiques difficiles non seulement pour profiter à l'industrie du Nouveau-Brunswick, mais aussi pour faire de même avec leurs pairs des autres provinces afin de créer des politiques et des programmes qui étaient équitables pour toutes les fermes laitières du Canada. La seule constante des 50 dernières années est que les administrateurs ont continué à faire pression pour une collaboration plus large et des solutions collectives. Parmi les exemples, mentionnons la construction du dépôt de lavage et d'entreposage des camions à Sussex, l'achat et l'exploitation d'une flotte de transport de lait en vrac, la transition d'un système à deux quotas à un seul quota, la formation de Milk Maritime et l'évolution vers des mise en commun (pools) régionales et nationales. Les réalisations ci-dessus se sont également conjuguées grâce aux contributions de nombreux employés au cours des 50 dernières années. Il est important de se souvenir de chacune de ces personnes, passées et présentes, et de réfléchir à leur dévouement,



à leur passion et à leur capacité de pivoter à travers la multitude de changements politiques et opérationnels que cette organisation a mis en œuvre au cours des 50 dernières années. Lorsque l'on regarde en arrière sur les 50 ou même 80 dernières années, il y a des indications que le temps a l'habitude de vous amener la boucle complète. Au début, l'organisation provinciale s'efforçait de réunir des producteurs de toute la province, aujourd'hui, cette même idéologie s'est étendue à l'échelle nationale. Cela peut également être dit par le manque de capacité de transformation que nous connaissons actuellement au Nouveau-Brunswick et partout au Canada, d'ailleurs. Le Nouveau-Brunswick s'est attaqué à ce problème dans les années 1980, mais cette fois-ci, il doit être géré et coordonné à l'échelle nationale plutôt qu'individuellement par chaque province. Les 50 premières années du PLNB lui ont permis de tirer parti de ses succès et d'apprendre de ses échecs. Les administrateurs et le personnel du PLNB continueront de faire progresser cette organisation vers un avenir qui permettra aux producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick d'être fiers de leur profession et de l'aliment riche en nutriment qu'ils produisent pour leurs marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux. J'ai hâte de voir ce que la prochaine génération de dirigeants de fermes laitières fera pour maintenir la position de l'industrie laitière comme l'un des principaux produits agricoles au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Steve Michaud
Directeur Général

OPÉRATIONS



Luke Chase Services aux producteurs, **Veronica McEwen** Transports, **Sharon Beasley** Directrice des finances, **Delaney Lewis** Commis de bureau, **Katie Bleakney** Coordinatrice promotion, **Ashley Baskin** Analyste des politiques, **Steve Michaud** Directeur général (gauche à droite)

Le conseil d'administration confie à son directeur général le soin d'atteindre les politiques et les objectifs opérationnels de l'organisation. Steve Michaud, employé à divers titres depuis mai 1984, est le directeur général du PLNB depuis 1993. Steve veille à ce que le PLNB dispose du personnel nécessaire à l'exécution de ses diverses fonctions. Voici la liste du personnel du PLNB : Ashley Baskin s'est jointe à PLNB en mai 2009 et a occupé divers postes dans l'organisation. À l'heure actuelle, Ashley occupe le poste d'analyste des politiques, où elle fournit une expertise technique à de nombreux comités nationaux, provinciaux et régionaux, ainsi qu'au conseil d'administration. Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de la direction du lait entrant et sortant la province, la collecte des échantillons de lait des fermes, l'étalonnage des réservoirs et les logiciels du bureau.

Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de la direction du lait entrant et sortant la province, la collecte des échantillons de lait des fermes, l'étalonnage des réservoirs et les logiciels du bureau. Luke Chase occupe le poste de coordinateur de la paye aux producteurs depuis mars 2018 où il complète le cycle mensuel de la paye des producteurs, de la bourse de quota et de la bourse de crédit. Delaney Lewis a été embauchée en mai 2021 pour. Delaney est responsable des tâches associées aux comptes fournisseurs et aux comptes clients ainsi que de la planification et de l'organisation de l'assemblée annuelle. Katie Bleakney a été embauchée en mars 2023 à titre de coordonnatrice de la promotion et est responsable des initiatives établies par le comité des promotions. Depuis 2022, DFNB confie ses besoins en comptabilité financière à Sharon Beasley du CFO Centre.

PRODUCTION DU LAIT



Les offices de commercialisation de l'Ontario à l'Île-du-Prince-Édouard ont nommé des administrateurs de leurs organismes respectifs au comité du quota du P5. Ce comité est chargé d'examiner régulièrement si le niveau de quota et les incitatifs à la production accordés aux fermes laitières du P5 suffisent pour faire en sorte que le quota accordé permette de combler les besoins d'approvisionnement en lait de la part du marché canadien détenu par le P5.

Les cinq offices de producteurs ont accepté la recommandation du comité du quota du P5 de modifier le quota quotidien accordé aux producteurs de la manière suivante :

- Le 1er août 2022, la flexibilité inférieure pour les producteurs est passée de -30 jours à -15 jours.
- A émis 11 jours incitatifs supplémentaires aux 4 jours incitatifs déjà annoncés pour l'automne 2022.
- Hausse de quota de +2 % à tous les producteurs à compter du 1er octobre 2022
- Réduction du ratio maximal sans rémunération de 2,25 à 2,20 à compter du 1er février 2023.
- Hausse de quota de +2 % à tous les producteurs à compter du 1er janvier 2023
- Annoncé 6 jours incitatifs pour l'automne 2023, il a été annoncé plus tard que 3 de ces jours seraient révoqués.
- Ajout d'un jours incitatifs pour chaque mois de mai, juin et juillet 2023

PRODUCTION DU LAIT

La suite

| PRODUCTION | P5 2021-22 | P5 2022-23 | NB 2021-22 | NB 2022-23 | Change |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------|
| Production quotidienne | 806,732 | 830,581 | 18,303 | 19,076 | 4.05% |
| Quota quotidien | 811,566 | 841,434 | 18,391 | 19,114 | 3.78% |
| Taux de remplissage | 99.40% | 98.70% | 99.50% | 99.70% | |
| Jours incitatifs | 10 | 15 | 10 | 15 | |
| Taux de remplissage | 47.10% | 35.5% | 47.20% | 41.96% | |
| Crédits au 31 juillet | -5.2 | -2.3 | -8.7 | -4.5 | |

Le tableau précédent présente un résumé des renseignements sur la production du P5 et du N.-B. des 2 dernières années.

La politique de quota P5 exige que les provinces offrant des programmes de location de quota ou de bourses de crédits de réduire leurs émissions de quota quotidien à leurs producteurs par 0,5%. Cet ajustement s'applique à DFNS, à DFPEI et au PLNB.

Le PLNB offre aux producteurs un mécanisme de bourse de crédits mensuelle qui fonctionne selon les principes suivants :

- un producteur avec une position de crédit en sous de 0 jours peut vendre le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui hausserais sa position sans dépasser 0 jours.
- un producteur avec une position de crédit en sus de 0 jours peut acheter le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui abaisserais sa position sans dépasser 0 jours.
- 85 producteurs ont vendu 129 442kg de leurs crédits de sous-production accumulés durant l'année à 46 producteurs qui ont utilisés pour abaisser leurs crédits hors quota accumulés.
- Les crédits ont transigé à un prix variant entre 0,01 \$ et 6,77 \$ le kg de matière grasse ou un prix moyen de 3,77 \$ pour l'année.

QUOTA

TRANSFERT DE QUOTAS, NOMBRE DE FERMES



TRANSFERT DE QUOTAS

Le PLNB met à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse des quotas mensuelle à laquelle ils peuvent échanger du quota entre eux.

- Le prix plafond à la bourse est de 24 000 \$.
- Au total, 128,2 kg ont été échangés entre les producteurs aux bourses de quota mensuelles à un prix moyen de 24 000 \$ par kilogramme de quota quotidien.
- 22 producteurs ont vendu la quantité mentionnée et 48 l'ont achetée au moyen de la bourse de quotas mensuelle. 3 fermes ont vendu leur quota et se sont retirées de l'industrie.
- 10 fermes ont reçu l'approbation du PLNB et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour changer de nom, relocaliser leur ferme ou transférer leur ferme selon la politique sur les transferts de quota quotidien du PLNB.

NOMBRE DE FERMES

Au 31 juillet 2022, 167 fermes laitières détenaient 18 591 kg de quota ou 1.0% de plus que 12 mois auparavant.

- 9 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 117,5 kg de quota quotidien, dont 106.8 fournis par le P5.
- Le PLNB a accepté un individu au programme de producteur débutant du P5 en janvier 2022. L'individu a commencé à expédier le 1er juin 2022.

Au 31 juillet 2022, 164 fermes laitières détenaient 19 220 kg de quota ou 3.3% de moins que 12 mois auparavant.

- 9 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 115.41 kg de quota quotidien, dont 106.8 fournis par le P5.
- Le PLNB n'a accepté aucun individu au programme de producteur débutant du P5 en janvier 2023

ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

178.46 MILLIONS DE LITRES DE LAIT

163.36 M DE LITRES DES FERMES LAITIÈRES DU N.-B.

14.79 M DE LITRES DES PROVINCES DU P5

0.31 M LITRES DE LITRES DE DFNL

Le PLNB a vendu le lait susmentionné comme suit:

- 105,58 millions de litres aux laiteries du N.-B.
- 71,41 millions de litres au P5 via la PLQ et le DFO
- 1,09 millions de litres non marchandable

La quantité de lait acheminée au P5 est une obligation en vertu de l'entente du P5; c'est ce qu'on appelle l'obligation de déplacement de lait (ODL). Cette ODL a été établie pour faire en sorte que le partage des marchés entre les offices de producteurs provinciaux n'affecte pas les approvisionnements historiques aux usines de transformation provinciales. Maintenant, l'ODL sert à équilibrer la production entre les cinq provinces et à gérer la croissance du yogourt et des fromages par l'entremise de la réserve de croissance du P5 ainsi que tout autre programme d'expansion de marché que le P5 désire partager.

Le PLNB a perçu 155,8 millions de dollars des activités suivantes:

- 100,94 millions \$ des transformateurs du N.-B.
- 58,35 millions \$ de la mise en commun du P10/P5.

Le PLNB a retenu 3,5 M\$ des revenus susmentionnés pour financer diverses initiatives de développement des marchés et des programmes de gestion de certains composants laitiers non marchandable en raison de la capacité de transformation limitée. Certains de ces coûts sont partagés avec les autres provinces par l'entremise des mécanismes de mise en commun P10 et P5 et seraient partiellement compensés dans les 58,35 M\$.

Le PLNB a distribué 155,8 millions comme suit :

- 0,30 million \$ à DFNL
- 156,00 millions \$ aux fermes laitières du N.-B. aux taux par kilogramme de matière grasse, de protéine et de lactose et autres solides déterminés par l'office chaque mois sur la production intra quota et en respect des cible de SNG.

Au cours de 2022-23, les producteurs ont reçu un prix moyenne de 95,57 \$/hl de lait ou 22,42 \$/kg de MG au cours de l'année laitière. Un litre moyen de lait produit au Nouveau-Brunswick contenait 4,2623 % de matière grasse, 3,2702 % de protéines et 5,8803 % de lactose.

Le prix moyen payé pour un KG de matière grasse était de 13,90 \$. Le prix moyen payé pour un KG de protéines et de lactose inférieur à un ratio de SNG/MG de 2,0 était de 11,04 \$ et de 0,90 \$ respectivement. Les protéines et le lactose pour ceux avec un ratio de SNG/MG entre 2,00 et 2,20 ont été payé à un taux de 3,08 \$/kg. Le 1er août 2023, les provinces P5 ont ajusté leur politique de paiement SNG. À l'avenir, la protéine entre un ratio de 2,00 et 2,20 sera versée à 70% du prix de classe 4a annoncé mensuellement et le lactose sera payé au taux standard de 0,63 \$ / kg.

ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

La suite

FRAIS DE SERVICE DE MISE EN MARCHÉ

Le PLNB a déduit l'équivalent de 5,93 \$/hl des revenus des producteurs pour les services suivants :

Transport: Les producteurs ont versé 3,55 \$/hl pour le transport de leur lait de la ferme aux usines du P5. Le PLNB utilise la formule de transport du P5 pour compenser les transporteurs de lait en vrac pour les kilomètres parcourus, la main-d'œuvre, le carburant et autres coûts fixes et variables qui sont jugés nécessaires pour ramasser et livrer le lait aux différentes destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Le transport du lait du N.-B. aux différentes destinations a coûté 9 millions de dollars, soit 5,51 \$/hl dont 3,55 \$ provenait des producteurs du N.-B. et le reste, 1,96 \$/hl, de la mise en commun des coûts de transport au P5. Le tableau à la page suivante présente quelques statistiques générales sur les activités de transport de l'an dernier. Le PLNB et les transporteurs travaillent ensemble pour définir les trajets dans le but de déplacer le lait le plus efficacement possible vers les destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province en tenant compte des horaires de traite des producteurs et des horaires de livraisons des usines.

Promotion: Le prélèvement mensuel perçu équivalait 1,36 \$/hl. Les initiatives nationales de promotion des PLC ont utilisé 0,57 \$/hl, les initiatives de PLC-Maritimes NB ont utilisé 0,78 \$ et le Comité local de promotion du NB a utilisé 0,11 \$/hl pour les activités locales, le PLNB a réduit la réserve de promotion de 0,11 \$/hl pour couvrir le manque à gagner entre les fonds recueillis auprès des producteurs et le coût de toutes les initiatives de promotion. Le solde de la réserve de promotion au 31 juillet 2023 est déclaré dans les états financiers vérifiés.

| STATISTIQUES SURE LE TRANSPORT DU LAIT | EN PROVINCE | HORS N-B | TOTAL | P5 |
|--|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Litres Ramassés | 94.11 | 69.25 | 157.82 | 7,187 |
| Routes | 2,940 | 2,497 | 4.992 | 239,591 * |
| HL/ KM | 0.90 | 0.26 | 0.46 | 1.04 |
| Hrs/Route | 10.45 | 17.45 | 13.66 | |
| \$/route | 1,475.86 \$ | 1,817.77 \$ | 1,632.89 \$ | 1,051.36 \$ * |
| \$/hl | 4,61 \$ | 6,54 \$ | 5,43 \$ | 3,50 \$ |
| \$/km | 4,13 \$ | 1,72 \$ | 2,41 \$ | 3,63 \$ |

* estimé en moyenne 30,000 charges de litres

Administration, laboratoire, recherche : Les 1,02 \$ restants par hl ont été recueillis auprès des producteurs en fonction des solides totaux (ST) que chaque producteur a expédiés. Ces prélèvements ont servi à compenser les coûts de fonctionnement de l'Office et d'autres services. Un compte rendu détaillé de ces diverses dépenses est présenté dans les états financiers. La prélevé administration était de 0,0663 \$/kg de TS ou 0,88 \$/hl, ce prélevé a été augmentée à 0,0744 \$/kg de ST ou 0,99 \$/hl pour l'exercice 2023/24. Le prélevé laboratoire était de 0,0090 \$/kg de ST ou de 0,12 \$/hl. Le prélevé recherche était de 0,0016 \$/kg ou de 0,02 \$/hl.



QUALITÉ DU LAIT

La Commission des produits de ferme impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. Ces pénalités sont déposées au fonds de pénalités de lait que le PLNB utilise pour financer des programmes visant l'amélioration de la qualité du lait.

Le fond a augmenté de 49 400 \$ à 92,964 \$ comparativement à l'année précédente. Les dépôts au fond ont totalisé 64 842 \$, dont 62 206 \$ provient des pénalités perçues de 14 producteurs, et le reste, des intérêts sur les dépôts. Le PLNB a retiré 15 442 \$ du fonds pour les activités suivantes :

- 1 692 \$ à 1 producteur qui ont été remboursés leur pénalités.
- 13 750 \$ pour les prix de la qualité.
- Au 31 juillet 2023, le solde du fonds s'élevait à 92 964\$.



Le tableau ci-dessous montre la moyenne des divers résultats d'analyses de qualité de lait au N.-B..

| RÉSULTATS DE QUALITÉ | NBP-AP | % NIVEAU | NBP | % NIVEAU | CCS | % LEVEL | NBI | % NIVEAU |
|----------------------|-----------|----------|---------------|----------|--------------|---------|-------------|----------|
| 2022-23 Moyennes | 245 | | 13 541 | | 181 779 | | 55 000 | |
| Niveau | 0 - 25 | 18% | 0-1 000 | 18% | 0-75 000 | 8% | 0-20 000 | 63% |
| Niveau | 26-150 | 50% | 1 001-5 000 | 50% | 75 001-150K | 29% | 20 001-50K | 25% |
| Niveau | 151-250 | 14% | 5 001-10 000 | 14% | 150 001-250K | 35% | 50 001-75K | 5% |
| Niveau | 251-1 000 | 16% | 10 001-50 000 | 16% | 250 001-400k | 20% | 75 001-121K | 3% |
| Inacceptable | 1 001> | 2% | 50 001> | 2% | 400 001> | 8% | 121 001> | 5% |

PRIX DE LA QUALITÉ DU LAIT

Producteur de l'année

1. Les Fermes Laitières Poupe Ltée

2. Herb Cochran - Meilleures Bactéries (NBI)

3. Scott Robinson

4. Frank Waterston - Meilleures CCS

5. Michael & Cordula Inauen

6. Pascobac Holsteins

7. Donnelly Holsteins Ltd.

8. Sam Freeze

9. Forksview Farm Limited

10. Andrew & Carolyn McEwen

11. McCarthy Farms Ltd

12. Ronald Trueman

13. Gerald R. Benson

14. Cedar Springs Farm Inc

15. Everett Hayes

16. Youngdale Dairy Farm Ltd

17. Walkerville Farms Ltd

18. Salisdairy Farm Ltd

19. Clarence Estabrooks

20. Clearland Holsteins Ltd

21. Scenichaven Holsteins

22. Marco Boonstoppel

23. Kaye Farms Ltd

24. Milkstream Holsteins Ltd

MILK QUALITY AWARDS

Pour être admissibles aux prix, les producteurs doivent avoir tous leurs tests de Cellules Somatique (CCS) en sous de 400 000; une moyenne annuelle de CCS inférieur à 150 000; tous tests de Bactéries Individuelles (BI) réglementaires en dessous de 121 000 bactéries/ml et une moyenne annuelle de 40 000 ou moins, aucun inhibiteurs, aucun eau ajoutée, aucun infraction pour le site de la ferme et soient inscrits au programme proAction et ne doivent pas avoir reçu de pénalité proAction au cours de la dernière année laitière.

Les fermes sont mesurées en fonction de leur placement respectifs du CCS et de Bacterié. Pour 2023, le dénombrement en boîte de pétri (DBP) a été utilisé jusqu'en février, lorsque le test officiel pour les bactéries a été changé à BI. La ferme avec le meilleur placement est remis le prix du producteurs de l'année et ainsi que 1 000\$, la ferme avec le meilleur CCS reçoit 500 \$ ainsi que celle avec le meilleur NBP/BI. Cette année, toutes les fermes qui ont rencontrés les critères ont été remis 500 \$ ainsi qu'un certificats en reconnaissance de leurs efforts.

Les producteurs suivants ont satisfait à plusieurs reprises aux critères du lait d'excellente qualité à compter de l'année laitière 2006/07.

RECONNAISSANCE - 10 ANS

Pascobac Holsteins

RECONNAISSANCE - 5 ANS

Scenichaven Farm Inc.

Donnelly Holsteins Ltd.

Michael & Cordula Inauen

RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉES

Scott Robinson (17)

Ronald Trueman (16)

Frank Waterston (16)

Andrew and Robert M. Buttimer (13)

Les Fermes Laitières Poupe Ltée (11)

Youngdale Dairy Farm Ltd. (11)

Brilman Farms Ltd. (10)

Herb Cochran (9)

Jolly Farmer Products (9)

Lawrence's Dairy Farm Ltd. (8)

Everanne Farms Ltd. (8)

RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉES

(la suite)

Hillmar Farms Ltd (8)

Gerald E. Goodine (8)

McCarthy Farms Ltd. (8)

Royridge Holsteins (8)

Kaye Farms Ltd (8)

Schuttens Holsteins (7)

Ferme République Inc (7)

Royridge Holsteins (7)

Dykstra Farms Knowlesville Inc (7)

Salisdairy Farm Ltd.(7)

Roga Farms (6)

Windybrook Holsteins (6)

Sam Freeze (6)

Christie Farms Ltd. (6)

Dunphy's Holsteins Ltd. (5)

Dallingvale Holsteins Ltd.(5)

Ashworth Farms Ltd. (5)

Perryhill Farm Inc. (5)

PROMOTIONS



Cette année, à l'échelle locale, les producteurs laitiers ont continué d'appuyer les communautés, l'éducation du public et la promotion des produits laitiers partout au Nouveau-Brunswick. De nombreuses initiatives ont contribué à l'atteinte de ces objectifs. Les comités laitiers locaux et leurs membres, désigné ci-dessous, ont collaboré au sein de leurs régions, tandis que le comité de promotion a géré efficacement les activités promotionnelles à l'échelle de la province.

Le Comité de promotion se réunit trois fois par année pour discuter des initiatives, du budget et de la planification future. Composé de membres du conseil d'administration et de bénévoles de chaque comité laitier local, le comité, a dirigé les ressources vers le programme de lait scolaire cette année. En mars, les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick ont embauché une coordonnatrice de promotion qui s'est consacrée à l'avancement du Programme de lait-écoles. Au cours des derniers mois, des progrès notables ont été réalisés grâce à la recherche, aux discussions avec les intervenants et à la planification globale.

Le Programme lait-écoles, qui existe depuis 1978, est né d'une collaboration entre les producteurs, les transformateurs, la Commission des produits de ferme du N.-B. et le ministère de l'Éducation. La planification stratégique et la collaboration continue sont essentielle pour assurer un avenir prometteur au Programme lait-écoles, ce qui lui permet de continuer à fournir aux enfants d'âge scolaire une collation nutritive qui alimente leurs objectifs éducatifs.

Cette année, les résidents du Nouveau-Brunswick ont participé à des promotions du PLNB par divers moyens. Des expériences éducatives ont été vécues par des enfants et des adultes lors de l'exposition du Nouveau-Brunswick à Fredericton, avec une exposition de traite robotisée bien organisée par Wanda Schuttenbeld. L'éducation s'est étendue à toute la province alors qu'Andrea Vanderlaan se rendait dans des écoles et des foires à travers le Nouveau-Brunswick, présentant Moonica, un modèle stationnaire d'une vache laitière. Le voyage éducatif s'est poursuivi en ligne avec des vidéos Moo Brunswick. Sam Woodill et Frank Vanderlaan ont collaboré pour créer 10 vidéos YouTube divertissantes, visitant des fermes laitières à travers le Nouveau-Brunswick.

Les Comité laitiers locaux ont activement fait la promotion du lait par le biais de dons de produits à diverses équipes sportives, à 4H et à des organisations communautaires, assurant ainsi de nombreuses possibilités d'échantillonnage. Ils ont maintenu une forte présence communautaire en assistant à des événements et en soutenant les besoins locaux dans leurs villes et villages. Des visites de fermes étaient régulièrement organisées pour le public, y compris des visites d'écoles, de garderies et la participation à la Journée portes ouvertes à la ferme. Un merci spécial aux Fermes qui ont ouvert leurs portes pour ces visites !

Un merci spécial au Comité de promotion pour son engagement envers les promotions locales du Nouveau-Brunswick :

Barry Basque, Becky Perry, Denis Cyr, Dennis Hibold, Frances Freeze, Frank Vanderlaan, Jens van der Heidi, Jerry Bos, John Best, John Riordan, John Schuttenbeld, Karen Versloot, Marcel Daigle, Mario Lavoie, Nancy Colpitts, Russell Kaye

PROACTION

Cette année a été une année de changement, et nous vous sommes reconnaissants de votre patience, de votre compréhension et de votre collaboration alors que nous disons au revoir à deux coordonnateurs de proAction. Nous tenons à remercier Nancy Thedford et Lindy Brown pour leur travail solide, leur dévouement et leur expertise qui ont été un atout pour le programme proAction. Sans leurs contributions au fil des ans, l'élaboration et le soutien du programme ne seraient pas ce qu'il est aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants de les avoir eus dans le cadre de notre programme proAction de l'Atlantique.

Natasha McKillop s'est jointe à l'équipe de proAction de l'Atlantique en août 2023, remplaçant Lindy Brown et desservant les producteurs du Nouveau-Brunswick et des régions 4, 5 et 6 en Nouvelle-Écosse. Elle arrive aux Offices de l'Atlantique en provenance de Holstein Canada et est un visage familier dans notre industrie. Phil Parlee s'est joint de nouveau à l'équipe proAction de l'Atlantique à l'automne 2023 et comble l'écart jusqu'à ce qu'une coordonnatrice permanente soit embauchée pour remplacer Nancy Thedford à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les régions 1, 2 et 3 de la Nouvelle-Écosse. Phil apporte une vaste expérience de l'industrie laitière à la table et est certainement un atout à laquelle il faut faire appel.

Nous tenons également à remercier et à reconnaître les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick qui continuent de démontrer leur engagement à produire du lait de haute qualité par l'entremise du programme proAction. Le programme proAction est maintenant entièrement mis en œuvre avec six modules complets ; Qualité du lait, salubrité des aliments, soins aux animaux, traçabilité du bétail, biosécurité et environnement. Avec le déploiement du module Environnement en septembre 2021, tous les producteurs du Nouveau-Brunswick ont été validés sur les nouvelles exigences.

Alors que les producteurs continuent de faire l'objet d'une activité d'inscription annuelle, les coordonnateurs provinciaux, les validateurs et le personnel national des PLC font également l'objet d'une vérification pour s'assurer de la conformité, de l'uniformité et de la crédibilité globale du programme proAction. Le personnel et les validateurs continuent de faire l'objet de vérifications internes de routine, mais récemment, des vérifications par des tiers parties ont été mises en œuvre. À ce jour, des vérifications par ces tiers parties ont été effectuées à l'échelle nationale et les provinces de l'Atlantique ont fait l'objet d'une vérification au printemps 2023. Le processus comprend une évaluation approfondie de la tenue des dossiers provinciaux, un examen du Système national d'administration électronique et une évaluation à la ferme des validateurs.

Au fur et à mesure que le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers sera finalisé, ces changements seront incorporés dans le module de soins aux animaux proAction à compter de 2025.

Enfin, proAction continue de faire partie intégrante de l'engagement de l'industrie à produire un produit durable de haute qualité en tenant compte du bien-être animal. L'acceptation parmi les intervenants demeure élevée. Récemment, en tant que coordonnateurs provinciaux, nous vous remercions de votre coopération, de votre compréhension et de votre respect continu. Nous vous remercions d'avoir fait part de vos questions et de vos préoccupations tout au long de l'année.

**"PROACTION DEMEURE UNE PARTIE
INTÉGRALE DÉMONTRANT LEURS
ENGAGEMENTS ENVERS LA HAUTE
QUALITÉ DE LEURS PRODUITS, LEURS
PRATIQUE DURABLE ET LE BIEN-ÊTRE
ANIMAL."**

CINQUANTE ANS

MOMENTS MARQUANTS DU PLNB

1970'S

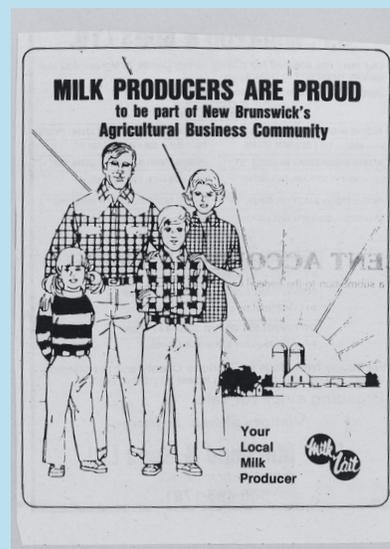
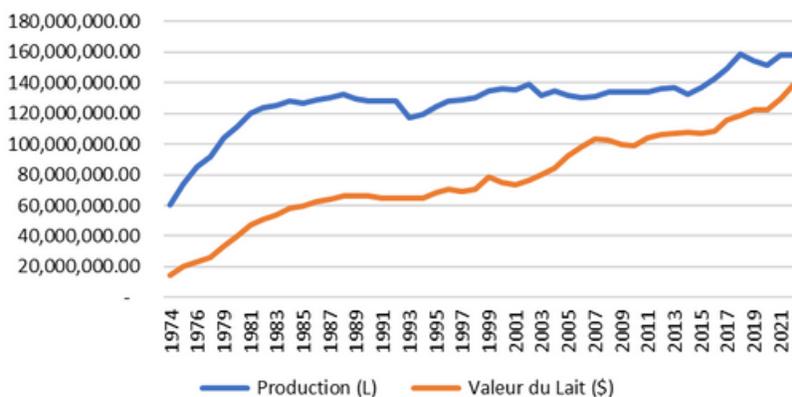
La Régie de Mise en Marché du Lait du Nouveau-Brunswick (RMMLNB) a commencé ses activités de commercialisation dans les comtés du sud du Nouveau-Brunswick en juillet 1973. En adoptant un système de mise en commun du lait, le Nouveau-Brunswick est devenu membre du Programme canadien de quotas de mise en marché et a pu recevoir une subvention fédérale sur la production industrielle.

L'objectif de la RMMLNB était d'améliorer la situation de revenu de ses membres et d'ajouter de la stabilité à l'industrie laitière dans son ensemble. En janvier 1976, la portée des travaux s'était élargie pour inclure l'ensemble de la province. À la fin des années 1970, la capacité d'entreposage de la Régie avait atteint 320 000 lb de lait entre deux installations, l'une située à Sussex et l'autre à Edmundston.

Goals Established For 1980 and Beyond

1. Establish an industrial milk processing plant in New Brunswick. Not accomplished.
2. Ensure the availability of better farm services in the areas of: herd health, R.O.P., and D.H.A.S. Partly accomplished.
3. Reduce the cost of transporting milk to outside markets. Partly accomplished.
4. Participate in the development of a Regional Maritime Milk Pool. Accomplished.
5. Finalize and analyze the implementation of the School Milk Program. Accomplished.
6. Establish a system which would see milk payments based on product quality. Not accomplished.

PRODUCTION (L) ET VALEUR DU LAIT (\$)





ANGELA ANDERSON,
N.B. DAIRY PRINCESS 1980 - 81.

1980'S

En 1980, on a complété la construction de l'office du PLNB à Roachville, marquant le début des opérations des trente-quatre employés de la RMMLNB dans ce nouveau bureaux. Cependant, le début des années 1980 a vu une baisse de la demande de beurre. Pour contrer cette tendance, l'industrie laitière a lancé deux campagnes de promotion à l'échelle nationale : « The Truth About Butter » et « What's in the Name », visant à stimuler la consommation de beurre. Ces efforts ont été crédités d'une augmentation de 6% de la consommation de beurre. Le Programme de lait dans les écoles a également été lancé et est devenu opérationnel dans toute la province.

En mars 1984, l'usine de transformation laitière de Dairytown Products situé à Sussex a commencé la production. Entre-temps, du milieu à la fin des années 1980, un programme de santé du pis a été élaboré pour aider les producteurs à améliorer la qualité du lait à la ferme. Le Temple de la renommée laitière du Nouveau-Brunswick a été créé pour reconnaître des individus pour leurs contributions exceptionnelles à l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick. De plus, sur le plan national, le gouvernement fédéral a entamé des négociations sur l'accord commercial du GATT.

| NBDDBA STATISTICS | | STATISTIQUES DE L'ACILN.-B. | | |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------|
| | AVERAGE / MOYENNE | | 25% LEAST COST / 25% PLUS BAS COÛT | |
| | 1990 | 1991 | 1990 | 1991 |
| #COWS PER FARM | 49 | 51 | 61 | 58 |
| HL PRODUCED PER FARM | 3023 | 3199 | 3884 | 3898 |
| LITRES/COW | 6203 | 6328 | 6412 | 6818 |
| COST OF RAISING A HEIFER | \$1 628 | \$1 504 | \$1 438 | \$1 412 |
| EQUITY PER FARM | \$247 914 | \$299 221 | \$350 332 | \$342 086 |
| UNPAID LABOR HOURS PER FARM | 3 114 | 3 199 | 3 068 | 3 391 |
| DAIRY & REPLACEMENT INCOME/HL | \$57.92 | \$56.30 | \$57.50 | \$56.31 |
| DAIRY & REPLACEMENT EXPENSES/HL | \$41.50 | \$38.92 | \$35.84 | \$33.69 |
| (1) NET INCOME PER FARM | \$37 424 | \$41 682 | \$68 125 | \$67 084 |
| (2) LESS: RETURN TO EQUITY @ 10% | \$24 791 | \$29 922 | \$35 033 | \$34 209 |
| REMAINS FOR UNPAID LABOR | \$12 633 | \$11 760 | \$33 092 | \$32 875 |

Significant gains can be achieved by improving production per cow. The top 25% of today may be the average 5 to 10 years from now.
 (1) No estimate for return to equity or return to unpaid labor included.
 (2) These figures were used to quantify the differences which exist between the average and the top 25 percent, they are not to be used to determine milk pricing.

Devenir plus rentable en améliorant la production. Les producteurs les plus efficaces aujourd'hui seront peut être la moyenne dans 5 ou 10 ans.
 (1) Aucune estimation est faite pour le rendement des capitaux propres ou le rendement de la main d'oeuvre non rémunérée.
 (2) Ces estimations sont pour démontrer les différences qui existent entre la moyenne et le 25 pour-cent plus efficace, elles ne doivent pas être utilisées pour calculer le prix du lait.

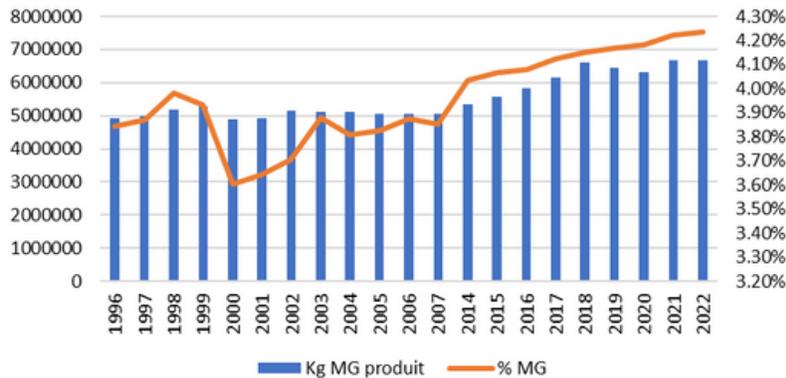
PRIX MOYEN



1990'S

Au début des années 1990, la qualité du lait est devenue une préoccupation, ce qui a incité le conseil à se lancer dans deux projets importants visant à améliorer la qualité du lait à la ferme. La première initiative consistait en la mise en œuvre d'un programme complet sur la qualité du lait, tandis que la seconde comprenait un projet de recherche axé sur la qualité des fourrages et le goût du lait. Afin de rationaliser les opérations et de concentrer les efforts sur la commercialisation locale du lait, la RMMLNB a fait l'objet d'une restructuration. Cela impliquait la vente de la division des transports, ce qui a entraîné une réduction notable du personnel de 42 à 13 personnes. Parallèlement, en réponse à la demande croissante des consommateurs pour du lait faible en gras et d'autres produits laitiers, le Comité canadien de gestion de l'approvisionnement en lait a commencé (CCGAL) à explorer la possibilité de fonder les exigences canadiennes sur le SNG (solides non gras) plutôt que sur la MG (matière grasse). En 1991, les Offices des maritimes ont fusionné leurs départements de promotion au sein de Milk Maritime. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont lancé un P6 et ont provisoirement convenu la mise en commun sur tout le lait, commençant avec le partage des revenus à partir du 1er août 1996. En 1998, tous les producteurs de crème restant dans la province se sont retrouvés sans marché et ont dû quitter l'industrie. L'adoption de la paye de lait sur les composantes multiples et la refonte du programme de la qualité du lait ont caractérisé davantage l'engagement de la RMMLNB à adapter et à optimiser ses activités. En 1999, le P5 a établi une formule de transport harmonisée et a commencé à mettre en commun les coûts de transport.

MATIÈRE GRASSE PRODUITE



2000'S

Au début des années 2000, un programme national d'assurance de la qualité a été lancé dans les provinces, le Programme Lait Canadien de Qualité. Le Manitoba a quitté le P6 en février 2003 et le P5 a continué avec les provinces que nous connaissons aujourd'hui.

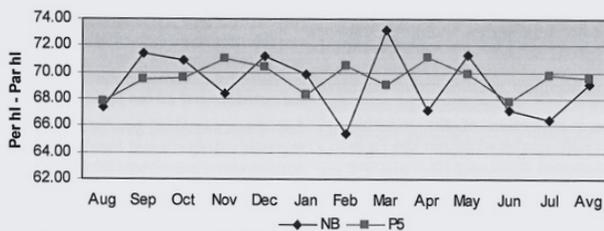
À la fin de 2003, la RMMLNB a adopté un nouveau nom, Producteur Laitiers Nouveau Brunswick (PLNB). En mars 2004, le PLNB a dévoilé la bourse de crédit. La même année, la Commission des produits de ferme du N.-B. a autorisé le PLNB à nommer deux administrateurs itinérant au conseil d'administration.

En 2006, le Nouveau-Brunswick expédiait de 3 à 4 % de sa production de lait au Québec dans le cadre de ses obligations en vertu de l'entente P5.

En 2007, un développement important s'est produit lorsque le PLNB a mis en œuvre une politique de réception de 7 jours, garantissant moins de perturbations à la collecte et la livraison du lait en compensant les usines pour accepter le lait selon un calendrier plus régulier sur 7 jours tout en réduisant les coûts de transport pour les producteurs.



Producer Returns on NB Average Components 2005-06
Revenu aux producteurs - Composants moyen du N.-B. 2005-06



2010'S

En juillet 2011, l'inscription au Programme Lait Canadien de Qualité est devenue obligatoire pour tous les producteurs du Nouveau-Brunswick, peu de temps après ce programme a été incorporé dans un programme d'assurance de qualité plus complet connu sous le nom de proAction. Il commencerait à être déployé auprès des producteurs à la fin des années 2010. À partir du milieu des années 2010, une augmentation drastique de la demande des consommateurs pour des produits laitiers riches en matières grasses de beurre a entraîné une diminution des stocks de beurre à 8 000 tonnes. Il faudrait aux producteurs jusqu'en 2019 pour aligner la production de matière grasse avec la demande du marché.

Simultanément, les importations d'ingrédients laitiers, associées à un excédent croissant de SNG, amènent les producteurs à entamer des discussions sur une stratégie nationale en matière d'ingrédients. Cette stratégie serait mise en place en 2017 et serait connue sous le nom de classe 7.

En 2018, il a été annoncé que la négociation de l'accord ACEUM permettrait non seulement d'accorder d'autres concessions au marché, mais aussi de limiter les exportations de lait écrémé en poudre et de voir l'industrie laitière Canadienne devoir supprimer la classe 7.



N.B.M.M.B. TRUCK FLEET — In 1979 the average load of milk increased by 2,466 litres per load hauled.



ENJOYING THEIR MILK: Christine Delaney and Kevin Hennigar display their milk serving that is purchased under a school milk program. Both are students at the Robinsonville School. (Staff photo)

2020'S

En 2020, le monde a changé lorsque la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture d'écoles, de restaurants et d'établissements, en plus que la population commençait à travailler et à éduquer à la maison. Cela a entraîné un transfert de marché entre le HRI aux ventes aux détails ainsi qu'une diminution spectaculaire de la demande du marché, notamment dans la crème et du fromage. En un seul mois, les producteurs ont dû réduire leur production de 8% pour s'aligner sur ce marché imprévisible. L'excédent toujours croissant de solides non gras a conduit le P5 à mettre en œuvre une mise à jour de la méthodologie de paiement pour le SNG pour encourager la production appropriée de SNG pour répondre aux demandes du marché. Le ratio SNG sans rémunération a été réduit à 2,20 au cours des années 2020. En 2022, la formule nationale de tarification a déterminé une augmentation des prix de 8,4%. Jusqu'en 2022, une forte inflation entraîne une deuxième augmentation des prix de l'augmentation des prix de 2,5% en septembre 2022 en tant qu'avance sur l'ajustement de février 2023. En février 2023, on a ajouté une augmentation de 2,2 % à l'avance précédente. Le besoin de capacité de transformation au Canada a stimulé la collaboration entre les provinces canadiennes pour créer le Programme de croissance du marché.



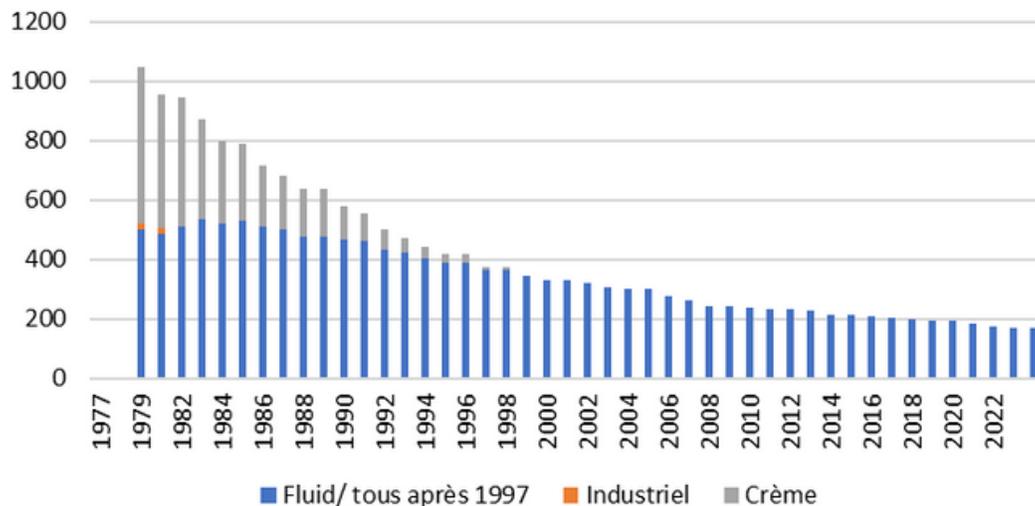
The price of milk by Class in N.B. as of May 1, 1976, was:

| | | |
|---------|---|---------|
| Class 1 | - | \$12.86 |
| Class 2 | - | 9.34 |
| Class 3 | - | 9.04 |
| Class 5 | - | 7.80 |
| Class 6 | - | 7.14 |

In June the Class 5 price advanced to \$8.24.



TOTAL DES PRODUCTEURS 1977-2022



BOURSES D'ÉTUDES



BOURSE PLNB Emily Marshall

La bourse d'études de 1000 \$ du PLNB a été attribuée à Emily Marshall, d'Elgin, au Nouveau-Brunswick, qui est inscrite au programme de technicienne vétérinaire du Collège Oulton.



BOURSE COMMÉMORATIVE DU PLNB Abigail Beaupré

La bourse commémorative du PLNB de 1000 \$ a été décernée à **Abigail Beaupré**, de Saint-Léonard-Parent, au Nouveau-Brunswick, qui est inscrite à son diplôme pré-vétérinaire à l'Université Sainte Anne.



BOURSE COMMÉMORATIVE G. B. WHALEN Lana Boyd

La bourse commémorative G. B. Whalen de 1000 \$ a été décernée à Lana Boyd de Norton, au Nouveau-Brunswick, qui obtient un baccalauréat ès sciences avec une majeure en biochimie à l'Université Mount Allison.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES BOURSE D'ÉTUDES PLNB 2023!

**DAIRY FARMERS OF
NEW BRUNSWICK**
Consolidated Financial Statements
Year Ended July 31, 2023

**PRODUCTEURS LAITIERS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**
États Financiers Consolidés
L'année clos le 31 Juillet 2023

**Dairy Farmers of New Brunswick
Index to Consolidated Financial Statements
Year Ended July 31, 2023**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Table des matières aux États Financiers Consolidés
Exercice clos le 31 juillet 2023**

| | Page | | Page |
|---|-------|--|-------|
| INDEPENDENT AUDITORS REPORT | 26-27 | RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 26-27 |
| CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS | | CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS | |
| Consolidated Statement of Receipts and Expenditures | 28 | État des résultats consolidés | 28 |
| Consolidated Statement of Changes in Net Assets | 28 | État consolidé de l'évolution de l'actif net | 28 |
| Consolidated Statement of Financial Position | 29 | Bilan consolidé | 29 |
| Consolidated Statement of Cash Flows | 30 | État consolidé des flux de trésorerie | 30 |
| Notes to Consolidated Financial Statements | 31-36 | Notes aux états financiers consolidés | 31-36 |
| Statement of Receipts and Expenditures —Internally Restricted (Schedule 1) | 37 | États des résultats des réserves —affecté à l'interne (Tableau 1) | 37 |
| Statement of Receipts and Expenditures —General (Schedule 2) | 37-38 | État général des résultats (Tableau 2) | 37-38 |

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of Dairy Farmers of New Brunswick

Opinion

We have audited the consolidated financial statements of Dairy Farmers of New Brunswick (the "Organization"), which comprise the consolidated statement of financial position as at July 31, 2023, and the consolidated statements of receipts and expenditures, changes in net assets, cash flows, and schedules for the year then ended, and notes to the consolidated financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the consolidated financial position of the Organization as at July 31, 2023, and the consolidated results of its operations and consolidated cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNPO).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements section of our report. We are independent of the Organization in accordance with ethical requirements that are relevant to our audit of the consolidated financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Emphasis of Matter

We draw attention to note 5, which indicates a prior period adjustment related to unrecorded expenses in prior years. Our opinion has not been modified in respect of this matter.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with ASNPO, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Organization's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Organization or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so. Those charged with governance are responsible for overseeing the Organization's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

L'opinion

Nous avons audité les états financiers consolidés des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 juillet 2023, ainsi que les états consolidés des recettes et des dépenses, de l'évolution de l'actif et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales conventions comptables.

Selon notre opinion, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière consolidée de l'Organisation au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif (ASNPO).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée Responsabilités de l'auditeur à l'audit des états financiers consolidés. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre vérification des états financiers consolidés au Canada, et nous avons rempli nos autres critères éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur la note 5, qui indique un ajustement d'exercice antérieur lié à des dépenses non enregistrées en années antérieures. Notre opinion n'a pas été modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable des états financiers consolidés conformément à l'ASNPO, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Organisation de poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la poursuite de l'exploitation et d'utiliser la méthode de comptabilité de la poursuite de l'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre choix réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers consolidés dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport de l'auditeur qui comprend notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du

or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional scepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Organization's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Organization's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Organization to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.


ASCEND LLP
CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
Sussex, New Brunswick
November 17, 2023



Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitude importante des états financiers consolidés, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une déclaration résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une fraude, une falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la dérogation au contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Évaluer la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes faites par la direction.
- Conclure la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité de la poursuite de l'exploitation et, d'après les éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur l'abilité de l'Organisation à continuer d'exister en tant qu'entreprise en exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les informations connexes contenues dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont insuffisantes, de renforcer notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de notre vérificateur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener l'Organisation à cesser d'être une entreprise en exploitation.
- Évaluer la présentation globale, la trêve et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permet une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.

Dairy Farmers of New Brunswick
Consolidated Statement of Receipts and Expenditures
For the year ended July 31, 2023

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État des résultats consolidés
Exercice clos le 31 juillet 2023

| | 2023 \$ | 2022 \$ | |
|---|--------------------|--------------------|--|
| RECEIPTS (Schedules 1 and 2) | | | RECETTES (Tableaux 1 et 2) |
| Milk pricing | 167,023,196 | 149,227,704 | Établissement des prix du lait |
| Quota exchange | 3,076,800 | 3,204,960 | Échange de quota |
| General | 1,767,322 | 1,485,363 | Général |
| Indemnity | 117,869 | 24,422 | Indemnité |
| Milk quality penalty reserve | 64,842 | 8,565 | Pénalités sur qualité du lait |
| | <u>172,050,029</u> | <u>153,951,014</u> | |
| EXPENDITURES (Schedules 1 and 2) | | | DÉPENSES (Tableaux 1 et 2) |
| Milk pricing | 167,023,196 | 149,227,704 | Établissement des prix du lait |
| Quota exchange | 3,076,800 | 3,204,960 | Échange de quota |
| General | 1,801,306 | 1,458,417 | Général |
| Milk quality penalty reserve | 15,442 | 21,278 | Pénalités sur la qualité du lait |
| | <u>171,916,744</u> | <u>153,912,359</u> | |
| EXCESS OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES FROM OPERATIONS | 133,285 | 38,655 | EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DES OPÉRATIONS |
| OTHER EXPENSES Write down of tangible capital assets (Note 4) | 117,261 | | AUTRES DÉPENSES Passage en perte des immobilisations corporelles (Note 4) |
| EXCESS OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES | 16,024 | 38,655 | EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES |

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Dairy Farmers of New Brunswick
Consolidated Statement of Changes in Net Assets
For the year ended July 31, 2023

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État consolidé de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 juillet 2023

| | Contributed surplus | General fund (Note 2) | Indemnity fund (Note 2) | Milk quality penalty reserve fund (Note 2) | 2023 | 2022 (Adjusted / Ajusté) | |
|--|------------------------|------------------------------|---|--|------------------|--------------------------------|---|
| | Surplus d'apport | Fonds général (Note 2) | Fonds d'indemni- sation (Note 2) | Fonds de pénalités sur qualité (Note 2) | \$ | \$ | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| NET ASSETS— BEGINNING OF YEAR | 38,617 | 580,988 | 2,322,996 | 43,564 | 2,986,165 | 3,243,510 | ACTIFS NETS—DÉBUT DE L'EXERCICE |
| Prior period adjustment (Note 5) | - | - | - | - | - | (46,000) | Ajustement période antérieure (Note 5) |
| | <u>38,617</u> | <u>580,988</u> | <u>2,322,996</u> | <u>43,564</u> | <u>2,986,165</u> | <u>3,197,510</u> | |
| (Deficiency) excess of receipts over expenditures | - | (151,245) | 117,869 | 49,400 | 16,024 | 38,655 | (Défiance)/Excédent de recettes sur dépenses |
| Excess distribution | - | - | - | - | - | (250,000) | Distribution de l'excédant |
| NET ASSETS—END OF YEAR | 38,617 | 429,743 | 2,440,865 | 92,964 | 3,002,189 | 2,986,165 | ACTIFS NET— CLÔTURE |

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

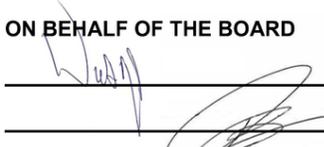
Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick
Consolidated Statement of Financial Position
As at July 31, 2023**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Bilan consolidé
au 31 juillet 2023**

| | 2023 | 2022 (Adjusted/ Ajusté) | |
|---|-------------------|-------------------------------|---|
| | \$ | \$ | |
| ASSETS | | | ACTIF |
| CURRENT | | | À COURT TERME |
| Cash | - | 3,892,401 | Encaisse |
| Accounts receivable (Note 6) | 10,643,272 | 11,633,825 | Comptes débiteurs (Note 6) |
| Prepaid expenses | 12,554 | 8,055 | Frais payés d'avance |
| | <u>10,655,826</u> | 15,534,281 | |
| RESTRICTED CASH AND MARKETABLE SECURITIES (Note 7) | 2,533,829 | 2,366,560 | ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES AFFECTÉE (Note 7) |
| TANGIBLE CAPITAL ASSETS (Note 8) | 146,676 | 258,435 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8) |
| | <u>13,336,331</u> | 18,159,276 | |
| LIABILITIES AND NET ASSETS | | | |
| CURRENT | | | PASSIF |
| | | | À COURT TERME |
| Demand operating loan (Note 9) | 1,659,253 | - | Emprunt d'exploitation sur demande (Note 9) |
| Accounts payable and accrued liabilities (Note 10) | 2,122,761 | 2,566,530 | Comptes fournisseurs et charges à payer (Note 10) |
| Producer payables (Note 11) | 6,552,128 | 12,606,581 | Charges payables aux producteurs (Note 11) |
| | <u>10,334,142</u> | 15,173,111 | |
| NET ASSETS | | | ACTIF NET |
| General | 429,743 | 580,988 | Général |
| Contributed surplus | 38,617 | 38,617 | Surplus d'apport |
| Indemnity Fund | 2,440,865 | 2,322,996 | Fond d'indemnité |
| Milk Quality Penalty Reserve Fund | 92,964 | 43,564 | Fond de pénalité sur la qualité du lait |
| | <u>3,002,189</u> | 2,986,165 | |
| | <u>13,336,331</u> | 18,159,276 | |

ON BEHALF OF THE BOARD



Director



Director

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick
Consolidated Statement of Cash Flows
For the year ended July 31, 2023**

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 juillet 2023**

| | 2023 | 2022 (Adjusted/ Ajusté) | |
|---|--------------------|-------------------------------|--|
| | \$ | \$ | |
| OPERATING ACTIVITIES | | | ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT |
| Excess of receipts over expenditures | 16,024 | 38,655 | Excédent des recettes sur les dépenses |
| Items not affecting cash: | | | Article n'affectant pas la trésorerie: |
| Amortization of tangible capital assets (Schedule 2) | 10,368 | 12,743 | Amortissement d'immobilisations corporelles (Tableau 2) |
| Unrealized (gain) loss on marketable securities | (52,308) | 32,544 | (Gains) Pertes non-réalisées sur titres négociables |
| Interest from marketable securities | (28,205) | - | Intérêts des titres négociables |
| Write down of tangible capital assets | 117,261 | - | Passage en perte des immobilisations corporelles |
| | <u>63,140</u> | <u>83,942</u> | |
| Change in non-cash working capital: | | | Variation au fonds de roulement liés à l'exploitation |
| Accounts receivable | 990,553 | (2,976,814) | Comptes débiteurs |
| Prepaid expenses | (4,499) | 281 | Charges payées d'avance |
| Accounts payable and accrued liabilities | (443,769) | 68,063 | Comptes fournisseurs et charges à payer |
| Producer Payable | (6,054,453) | 2,328,800 | Payable aux producteurs |
| | <u>(5,512,168)</u> | <u>(579,670)</u> | |
| Cash flow used by operating activities | <u>(5,449,028)</u> | <u>(495,728)</u> | Flux de trésorerie d'exploitation |
| INVESTING ACTIVITIES | | | ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT |
| Purchase of tangible capital assets | (15,870) | (34,590) | Acquisition d'immobilisations corporelles |
| Purchase of marketable securities | (176,348) | (345,000) | Achat de titres négociables |
| Proceeds on disposal of marketable Securities | 339,927 | 288,452 | Revenus provenant de la vente de titres négociables |
| Change in restricted cash | (250,335) | 12,295 | Changement de l'encaisse affectée |
| Cash flow used by investing activities | <u>(102,626)</u> | <u>(78,843)</u> | Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement |
| FINANCING ACTIVITIES | | | ACTIVITÉS DE FINANCEMENT |
| Excess distribution | - | (250,000) | Distribution de l'excédant |
| Repayment of bank indebtedness | 1,659,253 | - | Avance du prêt d'exploitation sur demande |
| Cash flow from (used by) financing activities | <u>1,659,253</u> | <u>(250,000)</u> | Flux de trésorerie provenant (utilisé par) d'activités de financement |
| DECREASE IN CASH FLOW | (3,892,401) | (824,571) | DIMINUTION AU FLUX DE TRÉSORERIE |
| Cash— beginning of year | <u>3,892,401</u> | <u>4,716,972</u> | Trésorerie — début de l'exercice |
| CASH— END OF YEAR | <u>-</u> | <u>3,892,401</u> | TRÉSORERIE — FIN DE L'EXERCICE |

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOVERNING STATUTES

Dairy Farmers of New Brunswick (the "Organization") is a regulatory body created under and by virtue of the Natural Products Act of the Province of New Brunswick. The Organization markets milk produced within the province of New Brunswick and distributes funds to producers. The Organization reports milk utilization to the Canadian Dairy Commission ("CDC") who distributes funds in respect of milk and dairy products in interprovincial trade and international export trade, pursuant to prevailing pooling agreements among the members of the pool. As a registered charity, the Organization is exempt from the payment of income tax under Section 149(1) of the Income Tax Act.

The activities of the Organization include the following:

Milk pricing

The Organization has legislative authority to purchase milk from New Brunswick milk producers and sell milk to processors for processing into milk products. The milk products are paid for by processors at the legislated prices according to reported utilization in various classes and recorded as revenue for Organization. Organization makes payments to producers for raw milk received and in turn collects payment from processors for milk purchased and utilized in production.

The Organization, along with other provincial signatories, have entered into an arrangement with other provinces to equalize the milk prices paid to producers throughout the participating provinces. To provide for the equalization function, an amount is calculated and billed to (receivable from) the CDC each month. The monthly equalization billed to (receivable from) the CDC is in turn, billed (paid) by the Organization back to milk producers in the province. Milk haulage costs are also equalized. Milk haulage revenue includes amounts collected by the Organization from equalization while milk haulage expense represents amounts paid to transporters for the pick-up and distribution of milk and any equalization payments required. Through a service agreement with Dairy Farmers of Canada ("DFC"), a promotional levy is collected from producers and remitted to DFC to cover certain promotional programs and services delivered by DFC.

Quota exchange

The Natural Products Act and Regulations provide the authority and mechanism for the operation of a quota exchange by the Organization. The quota system is a means whereby the Organization regulates the supply of milk by producers to processors. The quota exchange is a mechanism to allow individual producers the flexibility to increase or decrease their individual share of the provincial market. Producers' offers to buy/sell quota (market share) are received by the Organization and are accepted/rejected on the monthly quota exchange in accordance with the Organization regulations and policy.

General

All other Organization revenue and expenditures are considered to be part of its general operations, with any resulting surplus or deficit forming the accumulated balance of the general fund. During the year ended July 31, 2021, the Board of Directors approved a surplus policy which states that any surplus within the general fund in excess of fifty percent of the subsequent year budgeted expenditures may, at the discretion of the Board, be reimbursed to the producers.

2. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of presentation

The consolidated financial statements were prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNPO).

Financial instruments policy

Measurement of financial instruments

The Organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value adjusted by, in the case of a financial instrument that will not be measured subsequently at fair value, the amount of the transaction costs directly attributable to the instrument. Amounts due to and from related parties are measured at the exchange amount, being the amount agreed upon by the related parties.

1. NATURE DES OPÉRATIONS ET STATUTS DE DÉPASSEMENT

Les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation ») est un organisme de réglementation créé en vertu de la Loi sur les produits naturels de la province du Nouveau-Brunswick. L'Organisation commercialise le lait produit dans la province du Nouveau-Brunswick et distribue des fonds aux producteurs. L'Organisation déclare l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait (« CCL ») qui distribue des fonds pour le lait et les produits laitiers dans le commerce interprovincial et le commerce international d'exportation, conformément aux accords de mise en commun en vigueur entre les membres du pool. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, l'Organisation est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les activités de l'Organisation sont notamment les suivantes :

Prix du lait

L'Organisation a le pouvoir législatif d'acheter du lait des producteurs de lait du Nouveau-Brunswick et de vendre du lait aux transformateurs pour qu'il le transforme en produits laitiers. Les produits laitiers sont payés par les transformateurs aux prix prévus par la loi selon l'utilisation déclarée dans diverses catégories et comptabilisés comme recettes pour l'Organisation. L'Organisation verse des paiements aux producteurs pour le lait cru reçu et, à son tour, perçoit les paiements des transformateurs pour le lait acheté et utilisé dans la production.

L'Organisation, de concert avec d'autres signataires provinciaux, a conclu une entente avec d'autres provinces pour égaliser les prix du lait payés aux producteurs dans l'ensemble des provinces participantes. Pour assurer la fonction de péréquation, un montant est calculé et facturé à (à recevoir de) la CCL chaque mois. La péréquation mensuelle facturée à (à recevoir de) la CCL est à son tour facturée (payée) par l'Organisation aux producteurs de lait de la province. Les coûts de transport du lait sont également égalisés. Les recettes provenant du transport du lait comprennent les montants perçus par l'Organisation au titre de la péréquation, tandis que les frais de transport du lait représentent les montants versés aux transporteurs pour la collecte et la distribution du lait et tout paiement de péréquation requis. Dans le cadre d'une entente de service avec les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), une redevance promotionnelle est perçue auprès des producteurs et versée aux PLC pour couvrir certains programmes et services promotionnels offerts par les PLC.

Échange de quotas

La Loi sur les produits naturels et son règlement d'application confèrent à l'Organisation l'autorité et le mécanisme d'un échange de quotas. Le système de quotas est un moyen par lequel l'Organisation réglemente l'approvisionnement en lait des transformateurs par les producteurs. L'échange de quotas est un mécanisme qui permet aux producteurs individuels d'avoir la souplesse nécessaire pour augmenter ou diminuer leur part individuelle du marché provincial. Les offres des producteurs d'acheter/vendre le quota (part de marché) sont reçues par l'Organisation et sont acceptées/rejetées sur l'échange mensuel de quotas conformément aux règlements et à la politique de l'Organisation.

Généralités

Toutes les autres recettes et dépenses de l'Organisation sont considérées comme faisant partie de ses opérations générales, tout excédent ou déficit qui en résulte constituant le solde accumulé du fonds général. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021, le conseil d'administration a approuvé une politique d'excédent qui stipule que tout excédent du fonds général supérieur à cinquante pour cent des dépenses budgétisées de l'année suivante peut, à la discrétion du conseil, être remboursé aux producteurs.

2. RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNPO).

Politique sur les instruments financiers

Mesure des instruments financiers

L'Organisation mesure d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, par le montant des coûts de transaction directement imputables à l'instrument. Les montants dus à des parties liées et en provenance de ceux-ci sont évalués au montant d'échange, c'est-à-dire le montant convenu par les parties liées.

The Organization subsequently measures its financial assets and liabilities at cost or amortized cost, except for derivatives and equity securities quoted in an active market, which are subsequently measured at fair value. Changes in fair value are recognized in net income.

Financial assets measured at amortized cost include accounts receivable.

Financial liabilities measured at amortized cost include demand operating loan, accounts payable and accrued liabilities and producer payables.

Financial assets measured at fair value are marketable securities.

Impairment

For financial assets measured at cost or amortized cost, the Organization determines whether there are indications of possible impairment. Where there is an indication of impairment, and the Organization determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows, a write-down is recognized in income. A previously recognized impairment loss may be reversed. The carrying amount of the financial asset may not be greater than the amount that would have been reported at the date of the reversal had the impairment not been recognized previously. The amount of the reversal is recognized in income.

Measurement uncertainty

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities, disclosure of contingent liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the period. Such estimates are periodically reviewed and any adjustments necessary are reported in earnings in the period in which they become known. Actual results could differ from these estimates. Significant items subject to estimates and assumptions include:

- Amortization of tangible capital assets; and
- Estimated useful lives of assets.

Fund accounting

Fund accounting

The accounts of the Organization are maintained in accordance with the principles of fund accounting. The resources for various purposes are classified for accounting and reporting purposes into the fund established according to their nature and purpose. The Organization records its activities in the following funds.

General Fund

The General Fund accounts for all resources over which the Board of Directors has discretionary control to use in carrying on the day-to-day operation of the Organization.

Indemnity Fund

The Indemnity Fund accounts for all restricted cash and marketable securities. The Indemnity Fund is used to indemnify producers against financial loss suffered by them on their behalf in respect of the marketing of raw milk.

Milk Quality Penalty Reserve Fund

The Milk Quality Penalty Reserve Fund accumulates funds from penalties imposed by the New Brunswick Farm Products Commission for quality infractions by milk producers. Funds are disbursed for the purposes of maintaining and improving raw milk in New Brunswick. The programs to maintain and improve raw milk quality are approved by the New Brunswick Farm Products Commission and administered by the Organization.

L'Organisation mesure par la suite ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des instruments dérivés et des titres de participation cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt d'exploitation sur demande, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont des titres négociables.

Affaiblissement des facultés

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Organisation détermine s'il y a des indications de dépréciation possible. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation et que l'Organisation détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une dépréciation est comptabilisée dans les recettes. Une perte de valeur précédemment reconnue peut être annulée. La valeur comptabilisée de l'actif financier ne peut être supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de l'annulation si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans le revenu.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, la divulgation des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et tous les ajustements nécessaires sont déclarés dans les gains de la période au cours de laquelle ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants assujettis à des estimations et à des hypothèses sont les suivants :

- Amortissement des immobilisations corporelles; et
- Durée de vie utile estimative des biens.

Comptabilité de fonds

Comptabilité de fonds

Les comptes de l'Organisation sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Les ressources à diverses fins sont classées à des fins de comptabilité et d'établissement de rapports dans le fonds établi en fonction de leur nature et de leur objet. L'Organisation comptabilise ses activités dans les fonds ci-après.

Fonds général

Le Fonds général comptabilise toutes les ressources sur lesquelles le Conseil d'administration a un contrôle discrétionnaire à utiliser pour mener à bien le fonctionnement quotidien de l'Organisation.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation comptabilise toutes les liquidités restreintes et les titres négociables. Le Fonds d'indemnisation est utilisé pour indemniser les producteurs contre les pertes financières qu'ils ont subies en leur nom en ce qui concerne la commercialisation du lait cru.

Fonds de réserve pour pénalités pour la qualité du lait

Le Fonds de réserve pour les pénalités pour la qualité du lait accumule des fonds provenant des pénalités imposées par la Commission des produits agricoles du Nouveau-Brunswick pour les infractions relatives à la qualité par les producteurs de lait. Des fonds sont versés dans le but de maintenir et d'améliorer le lait cru au Nouveau-Brunswick. Les programmes visant à maintenir et à améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de fermes du Nouveau-Brunswick et administrés par l'Organisation.

Revenue recognition

Revenue from milk sold to processors is recognized when milk has been delivered. Quota exchange receipts are recognized as revenue in the period the quota is sold. Lease revenue is recognized on a monthly basis as it is earned.

The Organization follows the deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents consist of cash on hand, deposits with banks and cheques issued and outstanding, and bank overdrafts with balances that fluctuate frequently from being positive to overdrawn, under cash and cash equivalent.

Tangible capital assets

Tangible capital assets are stated at cost or deemed cost less accumulated amortization and are amortized over their estimated useful lives on a declining balance basis at the following rates:

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Buildings | 5% |
| Office furniture and equipment | 20% |
| Data processing equipment | 30% |
| Computer software under development | 0% |

The Organization regularly reviews its tangible capital assets to eliminate obsolete items.

Tangible capital assets acquired during the year but not placed into use are not amortized until they are placed into use.

Amortization is recognized beginning in the month the asset is available for use until the asset is disposed of or use is discontinued.

Certain costs related to computer software development are capitalized to tangible capital assets when it is probable that such costs will bring future economic benefit to the Organization and will only be amortized once the software is ready and available for use.

3. FINANCIAL INSTRUMENT RISKS

The Organization is exposed to various risks through its financial instruments and has a comprehensive risk management framework to monitor, evaluate and manage these risks. The following analysis provides information about the Organization's risk exposure and concentration as of July 31, 2023:

Credit risk

The majority of the Organizations accounts receivable represents amounts due from provincial milk processors and the CDC; historically, the Organization has not had an collection issues.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Organization may not have cash available to satisfy financial liabilities as they come due. Management oversees liquidity risk to ensure the Organization has access to enough readily available funds to cover its financial obligations as they become due. The Organization manages liquidity risk by continuously monitoring actual daily cash flows and longer term forecasted cash flows and monitoring the maturity profiles of financial assets and liabilities. The Organization is exposed to this risk mainly in respect of its receipt of funds from its customers and other related sources, bank indebtedness, accounts payable and accrued liabilities, and producer payables.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: currency rate risk, interest rate risk and other price risk. The Organization is exposed to this risk mainly in respect of its marketable securities.

Constatation des produits

Les revenus provenant du lait vendu aux transformateurs sont constatés lorsque le lait a été livré. Les recettes d'échange de quotas sont comptabilisées à titre de revenus dans la période où le quota est vendu. Les revenus de location sont constatés sur une base mensuelle au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

L'Organisation suit la méthode du report de comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées à titre de recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des dépôts auprès des banques et des chèques émis et en cours et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment, allant de positifs à découverts, sous trésorerie et équivalents de trésorerie..

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement accumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement à la baisse aux taux suivants :

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Bâtiments | 5% |
| Mobilier et matériel de bureau | 20% |
| Équipement de traitement des données | 30% |
| Logiciels en cours de développement | 0% |

L'Organisation examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles périmés.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice mais non mises en service ne sont pas amorties tant qu'elles n'ont pas été mises en service.

L'amortissement est constaté à partir du mois où l'actif est disponible jusqu'à ce que l'actif soit aliéné ou qu'il soit abandonné.

Certains coûts liés à la mise au point de logiciels sont capitalisés sur des immobilisations corporelles lorsqu'il est probable que ces coûts apporteront des avantages économiques futurs à l'Organisation et ne seront amortis que lorsque le logiciel sera prêt et disponible pour l'utilisation.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des renseignements sur l'exposition au risque et la concentration de l'Organisation au 31 juillet 2023:

Risque de crédit

La majorité des comptes débiteurs des organisations représentent les montants dus par les transformateurs de lait provinciaux et la CCL; historiquement, l'Organisation n'a pas eu de problèmes de collecte.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne dispose pas de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La direction supervise le risque de liquidité pour s'assurer que l'Organisation a accès à suffisamment de fonds facilement disponibles pour couvrir ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. L'Organisation gère le risque de liquidité en surveillant en permanence les flux de trésorerie quotidiens réels et les flux de trésorerie prévus à plus long terme et en surveillant les profils d'échéance des actifs et des passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception de fonds de ses clients et d'autres sources connexes, endettement bancaire, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses titres négociables.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument might be adversely affected by a change in the interest rates. In seeking to minimize the risks from interest rate fluctuations, the Organization manages exposure through its normal operating and financing activities. The Organization is exposed to interest rate risk primarily through its credit facilities.

Unless otherwise noted, it is management's opinion that the Organization is not exposed to significant credit, currency or other price risks arising from these financial instruments.

4. EXTRAORDINARY ITEM

An extraordinary item is an event or transaction that is infrequent and not expected to occur again in the future. In 2022, the Organization ended its participation in the Les Producteurs de lait du Québec ("PLQ") project. The PLQ project was intended to replace the Organization's existing Producer Pay System. During the year, it became evident that the PLQ project was taking a new direction and the expected completion date for the Organization's modules was extended by several years. As a result, the Organization provided notice to the PLQ team that it would be exiting the project. The asset, which was in computer software under development (Note 8) was written down in the amount of \$117,261.

5. PRIOR PERIOD ADJUSTMENT

During the year, it was determined that a balance due to the Canadian Dairy Commission, relating to annual internal audits of prior years, was not recorded. A prior period adjustment has been made to record these expenses retrospectively. This adjustment resulted in a decrease in opening net assets of \$46,000, an increase to accounts payable and accrued liability of \$53,000, and an increase in general expenses of \$7,000.

6. ACCOUNTS RECEIVABLE

| | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Canadian Dairy Commission | 5,456,161 | 4,623,430 |
| Trade receivables | 4,902,080 | 6,395,817 |
| HST Receivable | 285,031 | 614,578 |
| | <u>10,643,272</u> | <u>11,633,825</u> |

7. RESTRICTED CASH AND MARKETABLE SECURITIES

Restricted cash and marketable securities are comprised of the following:

| | 2023 \$ | 2022 \$ |
|--|------------------|------------------|
| <u>Milk quality penalty reserve fund</u> | | |
| Cash | 92,964 | 43,564 |
| <u>Indemnity fund</u> | | |
| Cash | 203,403 | 1,886 |
| Guaranteed investment certificates | 1,024,405 | 1,204,128 |
| Equity investments | 1,213,057 | 1,116,982 |
| | <u>2,440,865</u> | <u>2,322,996</u> |
| | <u>2,533,829</u> | <u>2,366,560</u> |

The guaranteed investment certificates earn interest from 1.38% to 4.65% with maturity dates ranging from October 2023 to April 2028. The carrying value of the guaranteed investment certificates as at year end is \$970,000 (2022 - \$1,133,000).

The carrying value of the Organization's equity investments as at year end is \$815,407 (2022 - \$731,481)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une modification des taux d'intérêt. En s'efforçant de réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, l'Organisation gère l'exposition par le biais de ses activités normales de fonctionnement et de financement. L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt principalement par le biais de ses facilités de crédit.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit, de change ou autres risques de prix découlant de ces instruments financiers.

4. ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE

Un élément extraordinaire est un événement ou une transaction qui est peu fréquent et qui ne devrait pas se reproduire à l'avenir. En 2022, l'Organisation a mis fin à sa participation au projet Les Producteurs de lait du Québec (« PLQ »). Le projet PLQ visait à remplacer le système actuel de rémunération des producteurs de l'Organisation. Au cours de l'année, il est devenu évident que le projet PLQ prenait une nouvelle direction et la date d'achèvement prévue pour les modules de l'Organisation a été prolongée de plusieurs années. Par conséquent, l'Organisation a avisé l'équipe du PLQ qu'elle quitterait le projet. L'actif, qui se trouvait dans le développement de logiciel en cours (Note 8), a été déclaré une perte au montant de 117 261 \$.

5. AJUSTEMENT DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

Au cours de l'exercice, il a été déterminé qu'un solde dû à la Commission canadienne du lait, relatif aux vérifications internes annuelles des années précédentes, n'a pas été enregistré. Un rajustement de la période précédente a été effectué pour comptabiliser rétrospectivement ces dépenses. Cet ajustement s'est traduit par une diminution de l'actif net d'ouverture de 46 000 \$, une augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer de 53 000 \$ et une augmentation des frais généraux de 7 000 \$.

6. DÉBITEURS

| | 2023 \$ | 2022 \$ |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Commission canadienne du lait | 4,623,430 | 4,623,430 |
| Receivables des clients | 6,395,817 | 6,395,817 |
| TVH receivable | 614,578 | 614,578 |
| | <u>11,633,825</u> | <u>11,633,825</u> |

7. LIQUIDITÉS AFFECTÉES ET TITRES NÉGOCIABLES

Les liquidités affectées et les titres négociables sont les suivants :

| | 2023 \$ | 2022 \$ |
|--|------------------|------------------|
| <u>Fonds de réserve des pénalités pour qualité</u> | | |
| Encaisse | 43,564 | 43,564 |
| <u>Fonds d'indemnisation</u> | | |
| Encaisse | 1,886 | 1,886 |
| Certificats de dépôt garantis | 1,204,128 | 1,204,128 |
| Capitaux propres | 1,116,982 | 1,116,982 |
| | <u>2,322,996</u> | <u>2,322,996</u> |
| | <u>2,366,560</u> | <u>2,366,560</u> |

Les certificats de placement garanti rapportent des intérêts de 1,38 % à 4,65 %, avec des dates d'échéance allant d'octobre 2023 à avril 2028. La valeur de réalisation des certificats de placement garanti à la fin de l'exercice est de 970 000 \$ (1 133 000 \$ en 2022).

La valeur de réalisation des placements en actions de l'Organisation à la fin de l'exercice est de 815 407 \$ (731 481 \$ en 2022).

8. TANGIBLE CAPITAL ASSETS

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | | 2023 | 2022 | |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| | Cost | Accumulated Amortization | Net book value | Net book value | |
| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Valeur net aux livres \$ | Valeur net aux livres \$ | |
| Land | 17,850 | - | 17,850 | 17,850 | Terrain |
| Building | 503,351 | 395,136 | 108,215 | 113,915 | Immeuble |
| Office furniture and equipment | 197,363 | 193,190 | 4,173 | 5,217 | Ameublement et matériaux de bureau |
| Data processing equipment | 117,118 | 108,780 | 8,338 | 11,962 | Matériel informatique |
| Computer software under development | 8,100 | - | 8,100 | 109,491 | Développement en cours de logiciel informatique |
| | <u>843,782</u> | <u>697,106</u> | <u>146,676</u> | <u>258,435</u> | |

9. DEMAND OPERATING LOAN

The Organization has an unsecured operating line of credit with the Bank of Montreal, with an authorized limit of \$5,500,000 (2022—\$4,500,000), bearing interest at the bank's prime rate less 0.5%. As at year end, \$3,840,747 (2022—\$4,500,000) was available for use.

Security on the Bank of Montreal operating demand loan is a registered general security agreement providing BMO with a security interest over all present and after-acquired personal/movable property of the borrower with a first ranking for Canadian accounts receivable, machinery and equipment the carrying value of which is \$10,789,948 (2022 - \$11,892,260).

9. EMPRUNT D'EXPLOITATION SUR DEMANDE

L'Organisation dispose d'une marge de crédit d'exploitation non garantie auprès de la Banque de Montréal, avec une limite autorisée de 5 500 000 \$ (4 500 000 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %. À la fin de l'exercice, 3 840 747 \$ (4 500 000 \$ en 2022) étaient disponibles.

La garantie sur l'emprunt d'exploitation sur demande de la Banque de Montréal est une convention de sûreté générale inscrite qui accorde à BMO une sûreté sur tous les biens personnels/mobiliers présents et après-acquis de l'emprunteur avec un premier rang pour les comptes débiteurs, les machines et le matériel canadiens dont la valeur comptable est de 10 789 948 \$ (2022 - 11 892 260 \$).

10. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

10. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

| | 2023 | 2022 | |
|-------------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ | |
| Trade payables | 979,191 | 1,193,786 | Comptes-fournisseurs |
| Transportation | 842,587 | 789,403 | Transport |
| Dairy Farmers of Canada | 216,293 | 472,197 | Producteurs laitiers du Canada |
| Accrued liabilities | 78,765 | 111,144 | Charges à payer |
| Source deductions | 5,925 | - | Déductions à la source |
| | <u>2,122,761</u> | <u>2,566,530</u> | |

The Organization has a BMO Mastercard with an authorized limit of \$65,000. As at year end, \$58,514 (2022 - \$53,981) was available for use. The amount owing is included in trade payables.

L'organisation possède une carte Mastercard BMO avec une limite autorisée de 65 000 \$. À la fin de l'exercice, 58 514 \$ (2022 - 53 981 \$) étaient disponibles. Le montant dû est inclus dans les comptes-fournisseurs.

11. PRODUCER PAYABLES

11. CHARGES À PAYER AUX PRODUCTEURS

| | 2023 | 2022 | |
|-----------------------------|------------------|-------------------|---------------------------------|
| | \$ | \$ | |
| Producer payables | 6,309,391 | 11,769,721 | Payables aux producteurs |
| Promotional surplus | 832,590 | 1,008,493 | Surplus promotion |
| Transport and blend deficit | (589,853) | (171,633) | Déficit Transport et prix moyen |
| | <u>6,552,128</u> | <u>12,606,581</u> | |

12. CONTINGENT LIABILITY

For the purpose of the accompanying consolidated financial statements, contingent liabilities have been evaluated by management.

There were no contingent liabilities that would have a material impact on these financial statements.

12. PASSIF ÉVENTUEL

Aux fins des états financiers consolidés ci-joints, les passifs éventuels ont été évalués par la direction.

Aucun passif éventuel n'aurait eu d'incidence importante sur ces états financiers.

13. SUBSEQUENT EVENTS

For the purpose of the accompanying consolidated financial statements, subsequent events have been evaluated by management.

There were no subsequent events that would have a material impact on these consolidated financial statements.

14. BUDGET AMOUNTS

The 2023 budget amounts disclosed on Schedule 2 to the consolidated financial statements, are presented for information purposes only.

13. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Aux fins des états financiers consolidés ci-joints, les événements subséquents ont été évalués par la direction.

Aucun événement subséquent n'aurait eu d'incidence importante sur ces états financiers consolidés.

14. MONTANTS BUDGÉTAIRES

Les montants du budget de 2023 divulgués au tableau 2 des états financiers consolidés sont présentés à titre d'information seulement.

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—Internally Restricted
For the year ended July 31, 2023
Schedule 1

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
États des résultats des réserves—affecté à l'interne
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2023
Tableau 1

| | Milk Pricing | Quota exchange | Indemnity | Milk quality penalty reserve | |
|--|--------------------|----------------------------|-----------------|---------------------------------------|---|
| | Prix du lait \$ | Échange de quotas \$ | Indemnité \$ | Réserve de pénalités \$ | |
| RECEIPTS | | | | | RECETTES |
| Milk sales | 155,790,019 | - | - | - | Ventes de lait |
| Milk haulage | 9,009,196 | - | - | - | Transport du lait |
| Promotion | 2,223,981 | - | - | - | Publicité |
| Quota sales | - | 3,076,800 | - | - | Ventes de quotas |
| Investment income | - | - | 65,561 | - | Revenus de placement |
| Unrealized gain on marketable securities | - | - | 52,308 | - | Gains non-réalisés sur les titres négociables |
| Penalties collected | - | - | - | 64,842 | Pénalités prélevées |
| | <u>167,023,196</u> | <u>3,076,800</u> | <u>117,869</u> | <u>64,842</u> | |
| EXPENDITURES | | | | | DÉPENSES |
| Milk purchases | 155,790,019 | - | - | - | Achats de lait |
| Milk haulage | 9,009,196 | - | - | - | Transport du lait |
| Promotion | 2,223,981 | - | - | - | Publicité |
| Quota purchases | - | 3,076,800 | - | - | Achats de quotas |
| Program cost | - | - | - | 15,442 | Coûts des programmes |
| | <u>167,023,196</u> | <u>3,076,800</u> | <u>-</u> | <u>15,442</u> | |
| EXCESS OF RECEIPTS OVER EXPENDITURES FOR THE YEAR | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>117,869</u> | <u>49,400</u> | EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE |

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—General
For the year ended July 31, 2023
Schedule 2

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État général des résultats
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2023
Tableau 2

| | Budget (Unaudited non-vérifié) 2023 \$ | Total 2023 \$ | Total 2022 \$ | |
|------------------------------|--|---------------------|---------------------|--|
| RECEIPTS | | | | RECETTES |
| Milk producer dues | 1,637,375 | 1,684,967 | 1,440,567 | Prélèvement des producteurs |
| Interest income | 11,318 | 55,296 | 15,435 | Revenu d'intérêt |
| Rental income | 14,707 | 25,489 | 14,000 | Revenu de location |
| Grants and cost recoveries | 6,000 | 1,570 | 15,361 | Subvention et recouvrement de frais |
| Interest income | <u>1,669,400</u> | <u>1,767,322</u> | <u>1,485,363</u> | |
| EXPENDITURES | | | | DÉPENSES |
| Board expenses | | | | Dépenses du conseil |
| Director fees | 183,128 | 235,770 | 185,357 | Honoraires des administrateurs |
| Travel | 86,050 | 97,334 | 34,032 | Frais de déplacement |
| Annual meeting | 62,698 | 70,648 | 57,125 | Assemblée annuelle |
| Benefits | 59,185 | 48,375 | 43,992 | Avantages sociaux |
| Milk 2020 | 34,068 | 35,058 | 33,599 | Lait 2020 |
| Other meetings | 8,000 | 17,135 | 40,472 | Autres réunions |
| Director liability insurance | 7,500 | 11,955 | 12,610 | Assurance indemnité pour administrateurs |
| | <u>440,629</u> | <u>516,275</u> | <u>407,187</u> | |

Dairy Farmers of New Brunswick
Statement of Receipts and Expenditures—General
For the year ended July 31, 2023
Schedule 2

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
État général des résultats—général
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2023
Tableau 2

| | Budget (Unaudited non-vérifié) | | |
|--|---|------------------|-------------|
| | 2023 | 2023 | 2022 |
| | \$ | \$ | \$ |
| Fees and dues | | | |
| Contract services | 103,000 | 126,754 | 53,890 |
| External audit | 16,000 | 17,407 | 16,000 |
| Internal audit | 11,000 | 11,000 | (16,000) |
| Dues | 8,000 | 8,300 | 8,400 |
| Translation | 11,000 | 4,590 | 14,599 |
| Local area committees | 6,780 | 3,000 | 2,744 |
| Legal | 15,000 | 1,858 | 31,071 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 170,780 | 172,909 | 110,704 |
| Employee Costs | | | |
| Salaries | 486,048 | 493,211 | 415,479 |
| Benefits | 96,454 | 100,620 | 83,830 |
| Travel | 15,250 | 41,602 | 7,772 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 597,752 | 635,433 | 507,081 |
| Milk pool services | | | |
| Laboratory services | 191,631 | 183,838 | 190,133 |
| Milk quality program | 43,600 | 83,596 | 13,650 |
| Tank calibration program | 30,000 | 17,262 | 31,371 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 265,231 | 284,696 | 235,154 |
| Financial charges | | | |
| Amortization of tangible capital assets | 10,368 | 10,368 | 2,259 |
| Interest and bank charges | 6,722 | 2,906 | 12,743 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 17,090 | 13,274 | 15,002 |
| Building | | | |
| Power | 10,000 | 12,509 | 10,666 |
| Property tax | 12,700 | 12,083 | 12,364 |
| Insurance | 9,579 | 10,473 | 9,579 |
| Maintenance | 35,000 | 7,192 | 9,636 |
| Cleaning | 6,000 | 5,720 | 5,650 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 73,279 | 47,977 | 47,895 |
| Office | | | |
| Computer programming | 70,000 | 97,409 | 106,598 |
| Telephone | 14,000 | 15,598 | 11,652 |
| Office supplies | 12,000 | 7,663 | 11,765 |
| Donations and scholarships | 5,500 | 6,197 | 4,675 |
| Postage | 2,400 | 3,875 | 704 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 103,900 | 130,742 | 135,394 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 1,668,611 | 1,801,306 | 1,458,417 |
| Excess of receipts over expenditures for the year | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 739 | (33,984) | 26,946 |

Honoraires et souscriptions

Services contractuels
 Audit externe
 Audit interne
 Souscriptions
 Traduction
 Comités locaux
 Frais juridiques

Frais de personnel

Salaires
 Avantages sociaux
 Frais de déplacement

Services en commun

Services de laboratoire
 Programme d'étalonnage des réservoirs
 Programme de qualité du lait

Frais financiers

Amortissement des immobilisiers tangibles
 Intérêts et frais bancaires

Immeuble

Électricité
 Impôt foncier
 Assurances
 Frais d'entretien
 Nettoyage

Bureau

Programmation informatique
 Téléphone
 Fournitures de bureau
 Dons et bourses d'études
 Frais de poste

Excédent des recettes sur dépenses pour l'année

NB TEMPLE DE LA RENOMMÉE DES PRODUITS LAITIERS

Le Temple de la renommée des produits laitiers du Nouveau-Brunswick a été créé en 1984 pour reconnaître les contributions exceptionnelles apportées à l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.

Pour être admissible à l'initiation, un candidat doit avoir apporté une contribution importante à l'amélioration de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick grâce à des efforts locaux, provinciaux, nationaux ou internationaux dans les domaines du marketing, de l'organisation, de la production, de la sélection, de la recherche, des politiques, de la communication ou de l'éducation.

| ANNÉE | INTRONISÉ |
|-------|---|
| 1984 | Grant P. Floyd |
| 1985 | Frank E. Lutz Senator Cyril B. (Cy) Sherwood |
| 1986 | Howard G. Trueman J. Herbert Laviolette |
| 1987 | Gustav A. Schousboe Albert G. Hanington |
| 1988 | Dr. Douglas G. Moore Lionel J. Nadeau |
| 1989 | R. Lorne MacDougall E. Eugene Morris |
| 1990 | Ernest P. Jarvis |
| 1991 | Dow Goodline |
| 1992 | Ted Fowlie |
| 1993 | Percy Waddy |
| 1994 | Allan Saunders |
| 1996 | Gerard P. Duivenvoorden |
| 1997 | M. Wayne McLeod |
| 1998 | John E. Robinson |
| 2000 | William H. Sherwood |
| 2001 | Walter C. Smith Marinus W. DeGroot |
| 2002 | Albert S. Neill |



| ANNÉE | INTRONISÉ |
|-------|-------------------|
| 2003 | Carl Bettle |
| 2005 | David Johnston |
| 2006 | Charles Davis |
| 2007 | Dr. Larry Donovan |
| 2008 | Jane McDonald |
| 2010 | Alex Henderson |
| 2015 | Reginald Perry |
| 2016 | Derek Roberts |
| 2017 | Jack Christie |
| 2019 | Jacques LaForge |

MERCI À NOS 2023

COMMANDITAIRES

Commanditaires argent:



Commanditaires de niveau Bronze :





DAIRY FARMERS
OF CANADA
QUALITY MILK

LES PRODUCTEURS
LAI TIERS DU CANADA
LAIT DE QUALITÉ

©/MD

FAMILLE



*Travailler
ensemble pour
fournir
lait de haute
qualité de nos
familles
à la vôtre.*

ÉPICIERS



TRANSFORMATEURS



TRANSPORTS



FERMES



FAMILLE

